



DÉTERMINANTS DE LA MOBILITÉ DES ÉLÈVES ENTRE LES ÉCOLES SECONDAIRES PRIVÉES DE LA SOUS-PROVINCE ÉDUCATIONNELLE DE SELEMBAO II À KINSHASA

Eugène Djobo Ondelemony¹,

Corneille Luboya Tshiunza²ⁱ

¹Doctorant et chef de travaux,

Université Pédagogique Nationale de Kinshasa,

République Démocratique du Congo

²PhD, Professeur,

Université Pédagogique Nationale de Kinshasa,

République Démocratique du Congo

Résumé :

L'étude a expliqué les déterminants la mobilité des élèves des écoles privées secondaire de la Sous-province éducationnelle de Selembao II à Kinshasa. L'enquête par questionnaire a été menée dans un échantillon occasionnel de 105 élèves pré-finalistes et finalistes de six différents établissements scolaires. Les données collectées ont été traitées par l'analyse de contenu et l'analyse statistique. Les résultats ont montré que la majorité des élèves a affirmé avoir déjà vu de nouveaux élèves venir s'inscrire dans leurs écoles. Les élèves ont eu à changer plus de trois établissements pour un cycle de cinq années d'études. Ils changent plus dans les classes terminales du premier ou du second cycle du niveau secondaire du système éducatif. La mobilité scolaire des élèves est expliquée par plusieurs déterminants donnant lieu à une nouvelle classification de la mobilité scolaire. Elle produit des divers effets négatifs. L'étude a proposé des pistes de solution.

Mots-clés : mobilité, élève, école secondaire privée agréée, sous-province éducationnelle, Selembao/Kinshasa

1. Introduction

De l'input à l'output passant par le processus de transformation, les élèves ou les ressources circulantes des systèmes éducatifs subissent de divers mouvements internes et externes. Cette question est plus préoccupante dans les salons des gestionnaires d'établissements scolaires et dans le chef de plusieurs chercheurs en management et

ⁱ Correspondence: email eugenedjobo2014@gmail.com, corneilleluboya@outlook.fr

leadership de l'éducation. Plusieurs études se sont intéressées à la question de la mobilité des élèves dans les établissements d'enseignement.

A son temps, Dauphin et Verhoeven (2002) ont réalisé une étude sur la mobilité scolaire au cœur des transformations du système scolaire. Partant d'un postulat selon lequel les parents font face à la liberté du choix scolaire, plusieurs raisons du choix initial des établissements scolaires aux yeux des parents et cela a une répercussion sur la suite du cursus des enfants. Un mauvais choix provoque un départ anticipé au cours de la scolarité. Les choix sont multiples, mais il sied de noter : la circulation informelle des informations entre les pairs qui influence de la réputation et de la rumeur, des "univers de choix" socialement inégaux, les infrastructures scolaires et les offres de services ainsi que le projet d'établissement. L'étude a identifié les différentes formes de mobilité scolaire les plus marquantes et les plus récurrentes dans les contextes explorés sont notamment : (i) mobilité liée à des stratégies actives de parents soucieux de faire correspondre au plus près le type d'établissement à leurs attentes en termes de projets éducatifs, (ii) mobilité comme réponse à un problème scolaire. Ce changement d'établissement par les parents, dans un but d'évitement du redoublement, d'évitement de stigmates liés à des difficultés scolaires, ou encore d'évitement de difficultés liées à des tensions entre les parents et les membres de l'équipe éducative. Ce type de mobilité s'observe dans l'ensemble des milieux sociaux rencontrés, (iii) mobilité subie qui se traduit par de nombreux cas où la mobilité scolaire n'est pas véritablement décidée par les parents ou la famille, mais plutôt "conseillée" ou suscitée par l'équipe éducative (enseignants ou directeur), (iv) mobilité scolaire liée à la précarisation sociale des familles, (v) formes de mobilité liées à des phénomènes sociétaux plus larges. En gros, les causes ou origines des mobilités sont soit d'origine scolaire soit extra-scolaire. L'étude suggère que, dans un environnement concurrentiel, tous les établissements se voient forcés de développer des stratégies de "marketing" à destination de la population scolaire. Il s'agit pour les établissements de mettre en avant leurs points forts, notamment par le biais de campagnes publicitaires, de fancy-fair et/ou d'actions précises à l'échelle locale (brocantes, expositions, conférences). Dans le quasi-marché scolaire, les établissements disposent de ressources différentes, sur lesquelles ils peuvent ou non jouer pour consolider leur position telles que, la taille des établissements (grande, petite, moyenne tailles) et la relation école-famille garantie au mieux à "stabiliser" la population scolaire à travers la rencontre parents – école en contexte : désinstitutionnalisation et brouillage des modèles, enjeux et modalités de la reconstruction d'accord entre les parents et l'école.

En 2011, Weisz a étudié les élèves en état d'errance. Il a révélé que les situations dramatiques parfois vécues par ces élèves et leurs familles sont notamment dans le domaine du logement et de la santé. Les fragilités au plan psychologique inhérentes aux situations précaires subies, font qu'aujourd'hui les écoles accueillent des enfants qui ne disposent plus des assises sociales et psychologiques nécessaires à leur intégration dans le monde scolaire. Pour ces enfants issus de familles démunies et pour qui l'existence confine parfois à la limite de la survie, la perte des cadres ou repères liés à cette précarité socioéconomique favorise l'émergence de ce que l'on pourrait appeler un

"quart monde scolaire" c'est à dire d'élèves tellement relégués socialement et scolairement que le sens même de l'école et sa fonction en terme d'apprentissage sont remis en cause. Dans le labyrinthe scolaire ou il est indispensable, pour pouvoir apprendre, de mettre entre parenthèse ses difficultés, maîtriser des postures d'apprentissages et des postures sociales, ces enfants au comportement extrêmement fragile se retrouvent complètement perdus voire complètement hors-jeu.

Mwanga (2017), a testé l'impact de la mobilité scolaire sur les performances académiques et des élèves au Congo. Les résultats de l'étude montrent que la mobilité scolaire a un impact significatif sur les performances académiques des élèves au Congo. Plusieurs facteurs influencent la mobilité scolaire telle que les performances académiques et les résultats des tests standardisés et des élèves. 60% des élèves ayant changé d'école ont connu une amélioration de leurs performances académiques. 40% des élèves ayant changé d'école ont connu une détérioration de leurs performances académiques. 50% des élèves ayant changé d'école ont atteint un niveau de réussite scolaire supérieur à celui qu'ils avaient atteint dans leur école d'origine.

Agbenyiba (2015), s'est intéressé à la mobilité des élèves dans les établissements du Bénin. Parti du constat selon lequel la mobilité des élèves dans les établissements d'enseignement au Bénin soulève des enjeux importants concernant l'accès à l'éducation, la qualité de l'enseignement et l'intégration sociale. Dans un contexte où les élèves peuvent changer d'école en raison de divers facteurs tels que les migrations familiales, les choix d'orientations ou les conditions socio-économiques. L'étude a recouru à l'enquête par questionnaire menée auprès de 1500 élèves. Les résultats de l'étude ont montré que les facteurs académiques, sociaux et familiaux influencent la mobilité des élèves. Les élèves ayant des performances académiques faibles, des comportements disciplinaires ou des interactions sociales positives sont plus susceptibles de changer d'école. La mobilité des élèves a également un impact négatif sur le parcours scolaire et leur réussite académique.

Trois ans plus tard, Ndayizeye (2018) a étudié l'impact de la mobilité scolaire sur les performances académiques des élèves au Burundi. A l'aide de la méthode d'enquête, l'étude a montré que la mobilité scolaire a un impact significatif sur les performances académiques des élèves au Burundi. L'étude a identifié plusieurs facteurs qui influencent la mobilité scolaire, tels que les performances académiques, les résultats des tests standardisés et les caractéristiques socio-économiques des élèves.

Tshiswaka (2018), a réfléchi sur la mobilité scolaire en République démocratique du Congo (RDC): analyse des déterminants de la mobilité des élèves entre écoles. L'étude a été menée dans un échantillon de 1500 élèves et 200 enseignants de différentes régions de la RDC. Les résultats de l'étude montrent que le niveau de réussite académique, les ressources financières et les opportunités d'enseignement sont des facteurs clés qui influencent la mobilité scolaire des élèves en RDC. De plus, les politiques publiques mises en place, telles que les bourses scolaires et les programmes de formation pour les enseignants, peuvent avoir un impact significatif sur la mobilité des élèves.

Kalonji (2019), s'est focalisé à la mobilité scolaire en République Démocratique du Congo : analyse des facteurs et des politiques publiques. Après une enquête par questionnaire de 2000 élèves issus de 100 établissements scolaires, les résultats de l'étude montrent que le niveau de réussite académique, les ressources financières et les opportunités d'enseignement sont des facteurs clés qui influencent la mobilité scolaire des élèves en RDC. De plus, les politiques publiques mises en place, telles que les bourses scolaires et les programmes de formation pour les enseignants, ne peuvent avoir un impact significatif sur la mobilité scolaire des élèves.

Biamba (2022) a réfléchi sur les facteurs déterminants la mobilité des élèves dans les écoles secondaires de la sous-province éducationnelle de Bumbu au près d'un échantillon de 54 élèves finalistes et pré-finalistes. Elle a conclu que la majorité des élèves ont eu à changer des écoles au cours de leurs parcours scolaires. Les facteurs suivants sont les plus récurrents : la mauvaise qualité des enseignants et/ou des enseignements et le renvoi des élèves, le choix et décisions des parents, l'injustice des enseignants et/ou de la direction et le problème des frais scolaires excessifs, l'indiscipline à l'école et a mutation des parents.

Ces différentes études ont abordé les questions de mobilité des élèves. Cependant, la particularité de la présente étude repose sur les facteurs explicatifs de la mobilité des élèves entre les écoles secondaires privées.

En effet, actuellement, le système éducatif de la RDC à travers ses établissements scolaires vit plusieurs pathologies socio-scolaires dont la question de mobilité des élèves fait partie compte tenu de ses conséquences sur les apprentissages et les performances scolaires.

La thématique de la mobilité des élèves dans des institutions d'enseignement suscite actuellement le plus d'intérêt de la part des professionnels des craies. Les raisons en sont multiples. Considérant la société ou les organisations comme consommateurs indirects des offres éducatives ont besoin de disposer demain d'une main d'œuvre flexible et mobilisable pour plusieurs emplois. L'établissement scolaire comme industrie de fabrication de la main d'œuvre doit retenir plus longtemps des élèves afin de dégager les vrais produits finis.

En République démocratique du Congo, il s'observe le mouvement des élèves dans les différents établissements scolaires. La mobilité des élèves sous le ciel de Kinshasa bat son plein et ne nécessite pas de porter des lunettes pour se rendre compte de ce phénomène notoire. C'est avec amertume que l'on observe l'errance scolaire, l'école buissonnière, le vagabondage, l'achat des imprimés de valeurs, des bulletins multicolores et en lambeaux. Ces pratiques occasionnent plus le changement des écoles par les élèves. Il sied de constater que dans les écoles de Kinshasa, au début de l'année voir encours de l'année scolaire, plusieurs mouvements d'élèves sont observés avec acuité. Autrement dit, plusieurs élèves changent constamment les écoles pour multiples raisons. Il est vrai que quelques-uns de ces changements sont motivés par des raisons fondées, mais d'autres par contre sont occasionnés par des causes non fondées. Le changement d'école est l'un des phénomènes qui caractérisent, actuellement, le système éducatif en RDC. Il est appelé en terme technique « mobilité scolaire ». Il est difficile,

dans les établissements scolaires de la sous-province éducationnelle de Selembao, d'être en face des élèves ayant suivi la cohorte normale dans une même institution scolaire. Généralement, au tant d'années scolaires du cycle, pour la moitié ou la majorité d'élèves, correspondrait au nombre d'écoles fréquentées dans son cursus scolaire, chose qui inquiète depuis les chercheurs en éducation. Selon une récente étude menée par un groupe d'experts de l'UNESCO (2008), deux sur trois apprenants congolais ont au moins changé d'établissements scolaires durant leurs parcours scolaires.

Le phénomène de mobilité est devenu une source de nombreux problèmes éducatifs dans le système éducatif. Il cause plusieurs conséquences néfastes et drastiques, soit sur la fréquentation scolaire, soit sur le résultat scolaire des élèves, soit encore sur l'apprentissage ou l'acquisition de connaissance dans le chef des apprenants. Parlant de la mobilité scolaire, certains spécialistes soutiennent qu'il n'est pas bon à un apprenant de changer d'établissement en plein cursus ou en plein cycle de formation, car cela désarticule et déséquilibre l'apprentissage dans la manière d'aborder de nouvelles acquisitions.

En somme, il s'agit de remonter dans le temps pour retrouver les comportements et les logiques des choix du changement des écoles qui peuvent, de ce fait, être à la base des problèmes d'accès aux services scolaires. L'étude part de l'idée selon laquelle, dans un contexte de grave crise exacerbée par la paupérisation des masses urbaines, les déplacements des élèves entre les établissements scolaires devraient être découragés. Il convient de s'interroger sur les raisons profondes du phénomène de la mobilité scolaire, en mettant en évidence les critères qui déterminent les comportements de choix scolaires et les vraies raisons qui motivent ces mouvements des élèves. Dans cette même optique, l'étude résume sa préoccupation autour de la question principale et des questions secondaires (QS) suivantes :

- QP : Quels sont les déterminants de la mobilité des élèves entre les écoles secondaires privées de la Sous-province éducationnelle de Selembao 2 à Kinshasa ?
- QS1 : Quelle est l'ampleur de la mobilité des élèves dans ces écoles ?
- QS2 : Quelles sont les conséquences de la mobilité des élèves de ces écoles ?
- QS3 : Comment faire pour lutter contre la mobilité des élèves entre ces écoles ?

Ce questionnement fait suite à l'objectif général (OG) et les objectifs spécifiques (OS) suivants :

- OG : expliquer les déterminants la mobilité des élèves des écoles secondaires de la Sous-province éducationnelle de Selembao 2 à Kinshasa.
- OS1 : Analyser l'ampleur de la mobilité des élèves dans ces écoles ;
- OS2 : Identifier les conséquences de la mobilité des élèves.
- OS3 : proposer les pistes de solution idoines pour réduire la mobilité scolaire des élèves.

Face aux questions soulevées dans l'espace de la problématique, l'étude soulève les hypothèses suivantes :

- H1 : La mobilité des élèves entre les écoles secondaires de la Sous-province éducationnelle de Selembao 2 à Kinshasa peut être expliquée par les

déterminants socio-familiaux, sociodémographiques, économiques, scolaires et politiques éducatives.

- H2 : Plus de la moitié des élèves des écoles cibles ont déjà changé des établissements scolaires dans leurs parcours scolaires. L'élève le plus mobile a changé cinq écoles et une seule école pour le moins mobile avec une moyenne de trois écoles au cours du cycle secondaire de quatre années. Les élèves changent plus des classes terminales de premier et second cycle du niveau secondaire du système éducatif ;
- H3 : Les conséquences de la mobilité scolaire sont multiples, les plus accentuées sont l'achat et l'usage de faux documents scolaires, la perte des dossiers des élèves, les échecs scolaires, l'abandon scolaire, la corruption et le manque à gagner pour l'école privée de provenance.
- H4 : La réduction de la mobilité scolaire intempestive est tributaire à l'engagement et à l'implication des acteurs scolaires internes (autorités scolaires, enseignants et élèves) et externes (inspecteurs et parents) au respect de cadre légal d'inscription des élèves, au respect du ROI des écoles et à l'amélioration des conditions et de la qualité de l'enseignement-apprentissage.

2. Cadres conceptuel et théorique de l'étude

Il convient de définir les concepts clés et de fixer les théories de l'étude.

2.1 Elucidation des concepts clés

Il s'agit de la nécessité d'opérationnaliser les concepts clés : mobilité, élève, école secondaire privée agréée et sous-province éducationnelle.

2.1.1 Mobilité

De son étymologie, Bodart et Silva (2013) signalent que la mobilité provient du latin « mobilitate » ou « mobilis » signifiant mobile ou état ou encore qui obéit aux lois de mouvement ; bien encore ce qui peut être déplacé ou décalé ou capable de mouvement. Selon le Dictionnaire des Ressources Humaines de Peretti (2001, p.150), la mobilité « *est le caractère de ce qui peut changer de place, de position. C'est le changement de poste, de fonction, de lieu ou d'entreprise* ».

Bourdieu (1979), pense que la mobilité est un processus par lequel les individus ou les groupes changent de position sociale au sein d'une hiérarchie sociale, influencée par divers facteurs tels que l'éducation, l'économie et la culture.

Sur ce concept, Djobo (2023), soutient que la mobilité est la pluralité des mouvements possibles des individus qui consistent de passer de pôle A vers le pôle B dû au changement de place, de position hiérarchique, de fonction, de statut ou encore de métier intra ou extra organisationnel.

Dans cette étude, la mobilité d'un élève désigne le mouvement ou le changement des établissements scolaires par un élève pendant son cursus scolaire ou sa scolarisation dans un cycle d'études.

2.1.2 Elève

Le terme « élève » est employé dans plus de contextes et peut signifier à la fois disciple ou apprenant. Selon Larousse (2020), l'élève est celui ou celle qui reçoit un enseignement dans un établissement scolaire. Il peut aussi être appelé collégien ou lycéen.

Pour le Centre national de Ressources Textuelles et Lexicales (2012), l'élève est un enfant ou jeune qui reçoit l'enseignement d'un établissement scolaire ou d'une école spécialisée.

Selon Vygotsky (1934), l'élève est un individu en développement dont l'apprentissage est influencé par les interactions sociales. Il insiste sur l'importance du contexte social et culturel dans lequel se trouve l'élève, affirmant que l'apprentissage se produit à travers des échanges avec des pairs et des enseignants.

Dans cette étude, l'élève est un apprenant qui fréquente l'établissement scolaire du niveau secondaire.

2.1.3 École secondaire privée agréée

L'expression « école secondaire privée agréée » est une contraction de l'école secondaire et l'école privée agréée.

Les écoles privées agréées sont des écoles créées par des personnes physiques ou morales, gérées par eux-mêmes et soumises au contrôle de l'État. En d'autres termes, ce sont des écoles qui ne sont pas administrées par leur gouvernement local, étatique ou national et qui conservent donc le droit de sélectionner ces élèves et ses finances, en toute ou en partie grâce au frais de scolarité qu'elles demandent aux parents d'élèves, plutôt qu'entièrement par des fonds gouvernementaux ou les subsides. C'est dans ce sens que la loi cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national dans son article 45 stipule : « toute personne physique ou morale, congolaise ou étrangère qui présente les garanties civiques, juridiques, financières, matérielles, morales, pédagogiques, andragogiques, administratives et environnementales telles que définies, peut créer un établissement privé d'enseignement maternel, primaire, secondaire ou professionnel ».

L'école est une école qui assure l'enseignement-apprentissage du post primaire dans le but général ou professionnel. L'école secondaire a pour but de faire acquérir à l'élève les connaissances générales et spécifiques afin de lui permettre d'appréhender les éléments du patrimoine culturel national et international. L'enseignement-apprentissage a pour mission de développer en l'élève l'esprit critique, la créativité et la curiosité intellectuelle et de le préparer soit à l'exercice d'un métier ou d'une profession, soit à la poursuite des études supérieures et/ou universitaires s'il en manifeste l'intérêt et en a les aptitudes. L'enseignement secondaire comprend le secondaire général, les humanités générales, les humanités techniques et professionnelles. Le secondaire général est organisé en cycle de deux ans. Il est gratuit. Les humanités générales s'organisent en deux ans de cycle inférieur et deux ans de cycle supérieur. Les humanités techniques et professionnelles s'organisent en cycle court et cycle long. La durée du cycle court et du cycle long est respectivement de trois et de quatre ans. La formation technique et professionnelle a pour mission de former les techniciens

qualifiés en étroite adéquation avec les besoins réels de l'économie locale et nationale (Luboya, 2018).

L'école secondaire, est le niveau qui arrive juste après le primaire. Elle est divisée en deux : deux années de cycle d'éducation de base (7^{ème} et 8^{ème}) et quatre années de cycle secondaire appelé aussi humanités (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} des humanités). L'école secondaire offre plusieurs orientations, à savoir : les humanités pédagogiques, les humanités littéraires, les humanités scientifiques, les humanités techniques (commerciale, mécanique générale, électricité, construction, automobile,...). Un diplôme d'Etat sanctionne donc la fin des études secondaires, après une série d'examens nationaux appelés « examens d'Etat », malgré que le financement public de l'éducation soit effondré depuis 1985 (Luboya, 2018).

Il sied de souligner que nos investigations étaient essentiellement dans les écoles privées secondaires de la sous-province éducationnelle de Selembao 2 auprès des élèves pré-finalistes et finalistes de cette aire géographique.

2.1.4 Sous-Province éducationnelle

La recherche documentaire a permis de consulter et exploiter les définitions de plusieurs auteurs sur le concept sous-province éducationnelle. Parmi ces définitions, l'étude a retenu celles de six auteurs. Ces définitions mettent en exergue les aspects de coordination, de supervision et de décentralisation managériale. Voici ces définitions :

- La sous province éducationnelle est une entité administrative qui regroupe plusieurs établissements scolaires sous une même autorité, pendant une gestion décentralisé et adaptée aux spécificités locales (Four, 2010 cité par Luboya, 2021).
- La sous-province éducationnelle est une subdivision qui facilite la mise en œuvre des politiques éducatives au niveau local, en tenant compte des besoins et des caractéristiques propres à chaque région (Gauthier, 2008 cité par Luboya, 2021).
- La sous-province éducationnelle comme une entité qui, joue un rôle stratégique dans le développement du système éducatif local, permettant une meilleure allocation des ressources et une plus grande proximité entre les décideurs et les bénéficiaires. Il s'agit d'une entité administrative qui regroupe plusieurs établissements scolaires et qui est chargée de la mise en œuvre des politiques éducatives au niveau local, tout en assurant la coordination entre les écoles publiques et privées (Luboya, 2021).

L'étude a ciblé la sous-province éducationnelle de Selembao II.

2.2 Aspects théoriques

Quelques aspects théoriques sont développés.

2.2.1 Formes de mobilité scolaire

La mobilité des élèves entre les écoles se manifeste sous plusieurs formes, chacune ayant ses propres caractéristiques et motivations, comprendre ces différentes formes est essentiel pour appréhender les dynamiques éducatives contemporaines. Il existe plusieurs formes de mobilité scolaire à savoir :

2.2.1.1 Mobilité liée à des stratégies actives de parents

La mobilité qui répond au souci de faire correspondre au plus près le type d'établissement à leurs attentes en termes de projets (éducatifs). Le premier choix, voire le deuxième ou le troisième choix, débouchent régulièrement sur un degré assez conséquent d'inadéquation entre les attentes des parents et les caractéristiques de l'établissement. Une révision du choix et une réorientation vers un autre établissement peut alors s'effectuer pour tenter de réajuster la réalité au plus près de la demande. C'est souvent le premier enfant de la famille qui « fait les frais » de ce type de mobilité : celui-ci joue en quelque sorte le rôle de « testeur » d'établissement. Les parents essaient les établissements jusqu'à ce qu'ils aient identifié le bon établissement à leurs yeux, celui qui correspondra aux critères qui leur paraissent les plus importants. Les parents jouent ici un rôle "actif", dans la mesure où ils tentent de faire correspondre leurs intérêts privés avec un bien collectif - l'établissement - qui y "colle" au mieux. Ils expriment ainsi activement leurs préférences et agissent réellement sur l'univers scolaire. L'hétérogénéité de l'offre d'établissements fonctionne ici comme un élément légitimant ces conduites de changement : puisqu'il y a diversité, les parents se sentent autorisés à changer leur enfant d'établissement s'ils y décèlent un décalage par rapport à leurs attentes et à leurs préférences (UNESCO, 2000).

A. Mobilité liée à un problème scolaire

La mobilité liée à un problème scolaire relève d'une instrumentalisation du changement d'établissement dans un but d'évitement du redoublement, d'évitement de stigmates liés à des difficultés scolaires, ou encore d'évitement de difficultés liées à des tensions entre les parents et les membres de l'équipe éducative (UNESCO, 2000).

B. Mobilité subie

La mobilité subie est celle qui n'est pas véritablement décidée par les parents d'élèves ou la famille, mais plutôt "conseillée" ou suscitée par l'équipe éducative (enseignants ou directeur). Certaines des directions ou équipes éducatives occasionnent de départ encouragé dans un but de sélection de la population scolaire : il s'agit alors d'évacuer les enfants avec lesquels on ne s'en sort plus ou ceux qui sont trop perturbateurs ou encore qui véhiculent une image qui ne cadre pas avec celle que l'établissement. Les familles issues de milieux sociaux défavorisés sont, semble-t-il, plus touchées que les autres par cette mobilité dite subie, étant donné la faiblesse des ressources dont disposent les parents, tant en termes d'informations pertinentes quant au fonctionnement du système scolaire, qu'en termes de capacités de résistance face à des décisions scolaires avec lesquelles ils seraient éventuellement en désaccord (UNESCO, 2000).

C. Mobilité scolaire liée à la précarisation sociale des familles

La mobilité scolaire liée à la précarisation sociale des familles est une forme de la mobilité subie qui dépende non plus de décisions scolaires, mais de circonstances sociales ou économiques difficiles vécues par les familles. Certains parents et /ou élèves préfèrent quitter un établissement qu'ils apprécient pour des raisons dues aux

difficultés économiques ou financières : par exemple, la famille est obligée de déménager parce qu'elle est ballottée au gré d'emplois précaires, ou bien doit être relogée dans des logements sociaux parce qu'elle ne parvient plus à assumer un certain loyer, ou à faire face à des frais de déplacements importants ; enfin, le changement d'école s'impose parfois parce que les frais scolaires sont trop importants (UNESCO, 2000).

D. Mobilité liée à des phénomènes sociétaux plus larges

La mobilité liée à des phénomènes sociétaux plus larges est une forme de mobilité scolaire qui tient davantage à des phénomènes sociétaux qui se sont manifestement accentués au cours des dernières années : (i) l'augmentation des familles recomposées entraîne ainsi une mobilité plus grande des enfants, qui se répercute sur le plan scolaire, dans la même ligne, (ii) le phénomène des réfugiés politiques a également un impact certain en termes de mobilité scolaire et (iii) d'autres changements sont liés à des stratégies scolaires des parents qui échappent en partie aux catégories évoquées plus haut : le désir de passer d'un externat à un internat ou inversement, ou encore le choix de passer d'un régime linguistique à l'autre peuvent également être une cause directe de changement d'établissement. Cette analyse nous permet d'élaborer une typologie des formes de mobilité scolaire (UNESCO, 2000).

E. Mobilité géographique

La mobilité géographique désigne le déplacement d'une école à une autre en raison de facteurs liés à leur résidence. Cela peut se produire lorsque des familles déménagent vers une nouvelle région ou ville, entraînant le transfert de leurs enfants dans des établissements scolaires différents. Cette forme de mobilité est souvent motivée par des raisons professionnelles et peut avoir un impact significatif sur l'intégration sociale et académique (UNESCO, 2000).

F. Mobilité académique ou transfert

La mobilité académique fait référence aux transferts d'élèves entre les établissements en quête d'une meilleure qualité de l'éducation ou d'options pédagogiques plus adaptées à leurs besoins. Par exemple, un élève peut choisir de changer d'école pour accéder à des programmes spécialisés, tels que les arts, les sciences ou les langues étrangères, cette mobilité est souvent influencée par la recherche d'un environnement scolaire plus stimulant ou par des résultats académiques insatisfaisants dans l'établissement précédent (UNESCO, 2000).

G. Mobilité sociale

La mobilité sociale concerne les changements d'établissement qui sont motivés par des aspirations sociales ou culturelles. Parfois, des familles choisissent de transférer leurs enfants dans une école qui correspond mieux à leurs valeurs culturelles ou sociales, qu'il s'agisse d'écoles privées, religieuses ou communautaires. Cette forme de mobilité

est souvent liée à la recherche d'une identité sociale et culturelle qui résonne avec celle de la famille (UNESCO, 2000).

H. Mobilité due aux politiques

Les politiciens éducatifs peuvent également engendrer une forme de mobilité forcée. Par exemple, dans certains pays, la fermeture d'écoles en raison de la restructuration du système éducatif peut obliger les élèves de changer d'établissement. De même, les politiques de zonage scolaire peuvent contraindre les élèves à quitter leur école actuelle pour rejoindre une autre en fonction de leur adresse résidentielle (UNESCO, 2000).

I. Mobilité temporaire

La mobilité temporaire comprend les cas où les élèves changent d'école pour une période limitée, souvent pour des raisons spécifiques comme un échange scolaire, un programme d'immersion linguistique ou un stage à l'étranger. Cette forme de mobilité enrichit l'expérience éducative des élèves en leur permettant d'explorer de nouveaux environnements et cultures en poursuivant leur cursus académique (UNESCO, 2000).

J. Mobilité liée aux besoins spéciaux

La mobilité liée aux besoins spéciaux concerne les élèves qui changent d'établissement en raison de nécessité particulières liées à leur santé à leur handicap. Cela peut inclure le transfert vers des écoles offrant des programmes adaptés ou spécialisés qui répondent mieux aux besoins éducatifs spécifiques de l'élève.

Par ailleurs, chaque forme de mobilité a ses propres implications sur le parcours éducatif et le bien être des élèves. En tenant compte de ces différentes dimensions, il est possible d'identifier des stratégies visant à soutenir une transition réussie lors du changement d'établissement scolaire (UNESCO, 2000).

2.2.2 Déterminants de la mobilité scolaire

La mobilité scolaire peut s'expliquer par plusieurs facteurs. L'étude énumère quelques déterminants majeurs suivants :

A. Liberté du choix scolaire des parents et élèves

Le choix d'une école est très souvent lié aux témoignages recueillis par les parents auprès de leurs "pairs" c'est-à-dire des parents auxquels ils s'identifient dont ils pensent partager le mode de vie, la condition sociale, les projets. La confiance accordée par les parents à leurs "pairs" semble très forte. Cette influence du réseau de pairs, c'est un jeu de reproduction sociale masqué qui s'opère, puisque ces réseaux sont souvent socio économiquement et culturellement homogènes (Tshiswaka, 2018).

Tous milieux sociaux confondus, les parents et certains élèves choisissent leur établissement en fonction des rumeurs et des réputations qui circulent autour des établissements. Cette confiance relative accordée à la réputation et aux informations informelles répond sans doute à des situations d'incertitude et d'anxiété des parents et des élèves. Face à un monde scolaire à la fois perçu comme déterminant pour l'avenir

de leurs enfants, mais dont les mécanismes et les règles du jeu restent partiellement opaques et par rapport auxquels ils ont l'impression de disposer de peu d'informations "objectives" (Biemba, 2022).

L'univers des choix possibles n'est pas égal pour toutes les familles. Les possibilités de mobilité sont différentes selon les catégories sociales et les contraintes qui pèsent sur elles en termes d'utilisation de l'espace et du temps : les parents de classes sociales favorisées possèdent généralement des moyens de mobilité supérieurs aux autres classes sociales. L'univers des possibles de ces derniers semble dès lors se restreindre, tant pour des raisons de mobilité matérielle (le coût des transports publics pouvant être trop élevé pour leur niveau de vie, par exemple) que pour des raisons d'information moins complète et moins pertinente. On opère plus souvent des choix selon des critères de praticabilité selon l'accessibilité ou la proximité géographique.

La réputation est aussi le critère du choix. Cette importance de la réputation, de la rumeur et des opinions circulant chez les pairs ne diminue pas une fois que le choix de l'établissement a été effectué, mais persiste tout au long de l'année scolaire. Les parents restent attentifs aux "bruits de trottoir", souvent récoltés au lieu symbolique que constitue la "barrière" ou la "grille" de l'établissement lisière entre l'intérieur et l'extérieur où les parents viennent déposer, attendre et reprendre leurs enfants. C'est notamment à cette « barrière » que se joue l'image d'un établissement, que se construit ou se défait une réputation, et parfois que s'enclenche un processus de "désertion" ou au contraire d'attractivité renforcée d'une école. Ce phénomène, qui semble généralisé à l'ensemble des établissements, paraît peu maîtrisable, alors qu'il peut détruire ou sauver un établissement (Weisz, 2011).

C'est dans cette optique que Yawidi et Luboya (2019, p. 169-172) présentent les six variantes de l'image de marque d'une école en marketing scolaire à savoir : (i) *la notoriété*, est la capacité d'un demandeur potentiel des offres éducatives d'une école à reconnaître ou à se souvenir de l'existence d'une image de marque de l'école ; (ii) *la réputation*, est l'opinion négative ou positive que le public cible d'une école se forge de celle-ci ; (iii) *l'attitude*, est l'orientation positive ou négative du consommateur à l'égard d'un produit ou d'une marque ; (iv) *la prospection*, action de rechercher une nouvelle clientèle ; (v) *les valeurs*, sont des croyances générales à propos des buts fondamentaux et des modes de comportement et socialement désirables et (vi) *le positionnement*, est l'effort de conception d'un produit et de sa commercialisation dans le but de lui donner une place dans l'esprit du consommateur.

Yawidi et Luboya (2019) notent que les choix des parents, dans les marchés scolaires, peuvent prendre différentes formes, pour des rentabilités différentes. Souvent, dans les marchés scolaires observés, les familles plus modestes s'orientent vers des options moins sélectives, qui ne se trouvent pas forcément dans les meilleurs établissements mais, qui permettent d'échapper au pire. C'est ce qui provoque la perturbation et la diminution de l'efficacité de la politique de micro-planification prônée par la carte scolaire.

Les choix de certains parents, sur l'enseignement privé, ou conventionné en RD Congo, est une manière, parmi tant d'autres, de réduire l'incertitude, quant à la qualité

des établissements lorsqu'on conçoit cette qualité d'un point de vue scolaire, social ou encore moral et religieux. Les familles estiment contrôler ces établissements, ne serait-ce que par les relations qu'elles peuvent entretenir avec le corps enseignant et par le caractère souvent plus « choisi » du public d'élèves. Ainsi, le choix du privé est une des stratégies récurrentes, observables dans la plupart des pays développés. Mais, la concurrence entre le privé et le public ne constitue jamais deux marchés hermétiques, l'un venant concurrencer l'autre. Elle ne forme en fait qu'un seul et même système, dans lequel les échanges sont fréquents (Yawidi et Luboya, 2019).

Le choix du privé peut, également, être un « choix contraint » lorsque toutes les autres solutions ont été épuisées. De plus, au sein même de l'enseignement public, il se crée toujours une offre attractive, avec des écoles sélectives, tant sur le plan scolaire que social, et des différences, souvent, plus nettes s'observent au sein des établissements d'un même secteur (public ou privé) qu'entre établissements des deux réseaux de scolarisation (Felouzis, 2005 cité par Yawidi et Luboya, 2019). Notons que dans les marchés scolaires, certains consommateurs scolaires constituent un public captif, qui n'a quasiment aucune ressource culturelle, économique ou sociale pour choisir.

En RD. Congo comme à ailleurs, note Yawidi et Luboya (2019), beaucoup de familles, des milieux populaires, ont une faible connaissance du système éducatif et le choix de l'établissement repose, presque entièrement, sur des facteurs directement perceptibles, comme sa situation urbaine, la composition de son public et l'état de ses infrastructures. Ce sont des familles favorisées qui possèdent la maîtrise des marchés-jugement qui, parfois, aussi se retrouvent dans la difficulté de choix devant les écoles de même registre. Donc, dans ce cas, l'évaluation de la qualité des établissements est plus complexe. Un bon choix des marchés scolaires, par des familles, doit considérer les critères garantissant la qualité des offres des services éducatifs et les conditions d'exclusion de ces offres.

Mwanza (2002 cité par Yawidi et Luboya, 2019) a mené deux enquêtes sur le choix des écoles et la mobilité scolaire, à Kinshasa. La première, auprès d'un échantillon de 300 élèves de trois plus importantes institutions scolaires de la commune de la Gombe (l'Institut Boboto, l'Institut de la Gombe et le Lycée Bosangani) et la seconde, auprès de 500 ménages, à Kinshasa. Les conclusions de ces enquêtes catégorisent les motivations de choix des écoles en trois facteurs : (i) les choix liés à l'image de marque des établissements (69% d'élèves contre 53% des chefs de ménages), notamment, la réputation de l'établissement choisi (la présence d'un personnel qualifié et consciencieux, la discipline au sein de l'école, le taux de réussite aux examens d'Etat, la tradition familiale ou les résultats satisfaisants réalisés par un parent, fréquentant ou ayant fréquenté le même établissement d'études, les infrastructures scolaires et la position géographique du milieu de l'implantation de l'école "ville-cité" et le type de régime de gestion ou réseaux; (ii) les choix liées aux facilités d'accès aux services scolaires, à la localisation (6% d'élèves contre 33 % des chefs de ménages), dont la proximité géographique ou l'école proche du domicile, l'accès à pied à partir du domicile, une bonne desserte en transports en commun ou la proximité d'une ligne de transport en commun, la disponibilité d'une voiture particulière appartenant au ménage

ou aux voisins, le ramassage organisé par l'établissement scolaire ou l'accès aisé, en bus scolaire, etc. et (iii) les autres choix (25% d'élèves contre 14 % de chefs de ménages), précisément, le maintien de l'élève dans son ancienne école lors d'un déménagement, parce que l'on estime qu'il y est intégré ou, tout simplement, parce que l'on estime que cette école est valable ; le choix de la première école disponible en raison du manque de place dans d'autres établissements et le choix de la première école offrant la section ou l'option d'études souhaitée.

Selon Yawidi et Luboya (2019), la revue de la littérature des études empiriques nationales, en RD. Congo, enrichit la liste en ajoutant la qualité de l'enseignement très satisfaisante, le respect du calendrier scolaire et d'achèvement des contenus des programmes scolaires, la forte direction pédagogique au niveau de l'école, l'accent sur l'acquisition des apprentissages de base par les élèves, l'environnement discipliné et sécurité, les infrastructures scolaires adéquates, la qualité du personnel enseignant, la communication entre école et parents, l'ancienneté et la réputation de l'école et le bon encadrement des enfants, les résultats scolaires satisfaisants aux examens internes et externes, les frais scolaires abordables, l'emplacement de l'école ; les canaux, les outils et les techniques de la communication institutionnelle de l'école.

Certaines études académiques sur le marketing et la communication institutionnelle à l'école ont révélé des facteurs négatifs qui empêchent les parents de confier leurs enfants à une école. Il s'agit, d'abord, de facteurs psychosociaux, notamment, le manque de considération et le mauvais traitement des parents, des élèves, des enseignants par les gestionnaires, le manque de communication entre les écoles-enseignants et parents. Vient ensuite, les facteurs pédagogiques à savoir, le non-respect du calendrier scolaire et du programme national, la mauvaise qualité des enseignements ou la mauvaise formation et l'indiscipline des élèves. Enfin, les facteurs structuro organisationnel et matériel en l'occurrence, le manque d'une politique de communication écrite, les infrastructures délabrées, le mauvais emplacement de l'école, la mauvaise réputation de l'école, le mauvais état des installations hygiéniques et l'insalubrité, les résultats scolaires moins performants aux examens internes et externes, le renvoie systématique des élèves à cause de non paiement des frais scolaires.

En 2013, dans le cadre des travaux pratiques ou dirigés autour du cours de marketing scolaire, nous avons conduit un projet de recherche académique menée auprès de 130 parents. A la question : « *quelle école désirez-vous pour votre enfant ?* », les parents ont fourni plusieurs réponses, en termes de leurs désirs vers l'école. Ces désirs sont orientés dans trois directions (100 % pour chaque assertion): (i) les désirs portés vers les conditions d'apprentissages des élèves (ressources matérielles ou infrastructures et équipements scolaires), tels que : « je désire pour mon enfant une école qui offre de bonnes conditions de travail aux élèves (23,1%) ; renferme un cycle d'études complet (13,8%) ; se trouve à proximité de la maison (8,46%) ; accepte tous les enfants sans discrimination (7,7%) ; est propre ou répond aux normes d'hygiène (7,7%) ; possède de salles de classe aérées (6,9%) ; compte de beaux bâtiments (5,4%) ; dont chaque élève dispose d'une place assise (3,1%) et possède une bibliothèque (2,3%) » ; (ii) les désirs portés vers la qualité des apprentissages (produits ou services de l'école), tels

que : « je désire pour mon enfant une école qui assure une formation de qualité aux élèves (78,5%) ; est sérieusement organisée (74,6%) ; met plus l'accent sur la formation des élèves que sur l'argent (50%) et dont les élèves obtiennent tous le diplôme d'Etat (45,4%) ; organise des visites guidées en faveur des élèves (17,7%) ; donne des devoirs à domicile aux élèves (14,6%) ; organise des activités parascolaires en faveur des enfants (12,3%) et enseigne aussi l'anglais aux élèves (3,8%) » et (iii) les désirs tournés vers la qualité du corps enseignant (ressources humaines de l'école), tels que : « je désire pour mon enfant une école qui assure une bonne discipline aux élèves (60%) ; recourt au service des enseignants qualifiés (58,5%) ; embauche des enseignants respectueux, qui ne demandent pas de l'argent aux élèves (39,2%) et s'occupe du recyclage de ses enseignants (5,4%) ».

Yawidi et Luboya (2019) précise que le constat ci-dessus indique que les désirs des parents, à propos de l'école qu'ils souhaitent pour leur fils, sont diversifiés. Certains désirs ne sont pas clairement exprimés tels que « *je désire une école qui assure une formation de qualité aux élèves* », « *je désire une école qui offre de bonnes conditions de travail aux élèves* », « *je désire une école qui assure une bonne discipline aux élèves* »... « *Formation de qualité* », « *bonnes conditions de travail* » et « *bonne discipline* » sont des concepts qui nécessitent une réinterprétation pour scruter ce que ces parents désirent réellement pour leurs enfants. Sur ce, le marketing scolaire intervient, en amont, dans le sens d'influencer les désirs des parents et, en aval, dans le sens de s'ajuster à leurs désirs ou de structurer leurs attentes.

B. Infrastructures scolaires et offres de services

Les parents et les élèves prennent en compte les diverses infrastructures que l'établissement possède et peut mettre en valeur (le nombre de classes, une salle de gymnastique, une salle multi-média (ordinateurs, équipement vidéo et audio), des toilettes propres et en nombre suffisant, une cour de récréation...). Les parents évaluent également les services offerts (garderie, études, dîner chaud, activités parascolaires). Ces éléments sont pris en considération par tous les parents et élèves.

C. Fonctionnement du marché scolaire et marketing

La mobilité scolaire est replacée dans un cadre d'analyse plus large : (i) d'une part, notre système scolaire génère des phénomènes d'interdépendance entre établissements aux ressources inégales, à la fois en lien et en concurrence au sein du quasi-marché scolaire. Cette régulation "quasi-marchande" influe non seulement sur les stratégies des établissements, mais également sur la façon dont les parents vont agir ; (ii) d'autre part, la mobilité scolaire doit être placée dans le cadre plus large des transformations de l'école comme institution et des recompositions des relations entre acteur.

La mobilité au cœur du quasi-marché scolaire. Il s'agit de prendre en considération les contraintes objectives liées au mode de fonctionnement du système scolaire comme quasi-marché. Les établissements ne vivent pas la concurrence scolaire de la même manière. Ainsi, les établissements qui sont en situation de sur-inscription et qui jouissent dès lors d'une place de choix sur le marché scolaire ne subissent

évidemment pas le jeu de la concurrence de la même manière que ceux qui connaissent des problèmes d'effectifs. Ceci dit, leur rôle dans la concurrence n'en est pas moins central, puisqu'ils jouent un rôle « d'aiguilleurs » d'élèves, limitant objectivement le spectre des choix des élèves ainsi relégués et provoquant ainsi d'indéniables effets de système (Dudet et Martuccelli, 1996). Autrement dit, les stratégies de gestion de la population scolaire des établissements varient en fonction de la place qu'ils occupent sur le quasi-marché scolaire : les écoles occupant une position de force sur le quasi-marché scolaire développent des stratégies actives. La composition sociale de la population d'un établissement constitue également un élément déterminant son positionnement sur le quasi-marché.

D. Typologie d'établissements scolaires

Un établissement homogène parviendra plus facilement à élaborer une image et un projet éducatif cohérent et porteur et pourra également adresser un message clair aux parents. A l'inverse, accueillir un type d'élèves trop éloigné du profil moyen qu'un établissement cherche à présenter entraîne pour lui un coût plus élevé, tant en termes de pratiques pédagogiques qu'en termes d'image et de réputation. Par ailleurs, les établissements accueillant un public à la fois homogène et favorisé sont bien entendu les mieux lotis en termes de positionnement sur le quasi-marché scolaire.

Une telle stratégie de double, voire de triple implantation, fonctionne comme dispositif de gestion "rentable" d'une population scolaire hétérogène, puisqu'elle permet à la fois d'éviter de perdre des élèves tout en conservant les conditions d'homogénéité sociale et scolaire au sein de chaque implantation. Outre ces divers dispositifs de gestion de la population scolaire, le quasi-marché est également à la source de mécanismes d'interdépendance entre établissements, soit de l'enseignement fondamental, soit encore entre établissements primaires et secondaires. Enfin, dans un tel environnement concurrentiel, tous les établissements se voient forcés de développer des stratégies de "marketing" à destination de la population scolaire : il s'agit pour les établissements de mettre en avant leurs points forts, notamment par le biais de campagnes publicitaires, d'actions précises à l'échelle locale (brocantes, expositions, conférences..).

Les différentes stratégies présentées ci-dessus montrent bien que tous les établissements ne sont pas égaux face aux enjeux du positionnement sur le quasi-marché scolaire. Ils disposent de ressources différentes, sur lesquelles ils peuvent ou non jouer pour consolider leur position.

Parmi ces ressources, nous aimerions développer ici la question de la taille des établissements selon Vandenberghe (2002) :

- a) **Les établissements de grande taille** : Nous entendons par "grande taille" les établissements qui possèdent plus de 400 élèves. Ces grands établissements allient souvent des caractéristiques intéressantes qui leur confèrent une position spécifique, et qui peuvent éventuellement expliquer le fait qu'ils soient moins touchés par la mobilité scolaire. Ces éléments renvoient tant aux infrastructures plus diversifiées et plus abouties dont ils disposent souvent (toilettes propres,

salles de gymnastique, multimédia, etc.), qu'à l'offre de services plus large qu'ils peuvent proposer (dîner chaud, garderie, etc.), éléments dont les parents tiennent comptent. Par ailleurs, les établissements de grande taille garantissent également une certaine stabilité scolaire : il est rare que ces établissements ferment, et ils offrent souvent la perspective d'une carrière scolaire grâce à une articulation avec un établissement secondaire. Enfin, ces grands établissements peuvent également gérer la diversité du public scolaire et de ses demandes par une offre interne plus diversifiée des classes diversifiées en termes de style, de niveau d'enseignants face aux parents. Lors d'un éventuel désaccord entre des parents et un enseignant, ou lorsqu'un élève doit doubler, l'école peut jouer sur une sorte de "mobilité interne" en envoyant par exemple l'élève dans une autre classe, chez un autre enseignant.

- b) **Les établissements de petite taille** : à l'inverse, les établissements de petite taille, de 0 à 250 élèves, semblent plus mal lotis sur le quasi-marché, et ce d'autant plus qu'ils s'ouvrent à des catégories sociales défavorisées. En effet, en termes d'infrastructures, ces établissements ont souvent peu de place dans les classes, possèdent une petite cour de ré- création et, s'il en existe une, leur salle de gymnastique sera souvent de dimensions très réduites ou inexistantes. De plus, ces établissements offrent moins de services du fait qu'ils disposent de ressources plus maigres et de moins de personnel. Seuls les établissements de petite taille au public socialement plus aisés pourront éventuellement compenser ces problèmes par des ressources venant des familles. Pour compenser ces handicaps en termes d'infrastructures, de services et de moyens, ces établissements devront alors jouer sur d'autres facteurs potentiellement attractifs pour les parents, tels la mise en place d'un projet d'établissement plus construit ou encore la qualité des relations parents-école et le développement d'un climat familial ou communautaire. Par ailleurs, ces établissements accueillent un public plutôt favorisé ou plutôt défavorisé, ces petits établissements accueillent plus souvent une population scolaire relativement homogène soit parce qu'ils disposent des ressources scolaires et sociales nécessaires pour développer eux-mêmes des stratégies d'homogénéisation, soit au contraire parce qu'ils subissent les effets de stratégies de relégation pratiquées par d'autres.
- c) **Les établissements de taille moyenne** : Ceux-ci se trouvent entre les deux catégories précédentes. Ils possèdent des infrastructures plus attractives que les petits établissements, ils n'atteignent cependant pas la masse critique nécessaire au développement de stratégies de gestion interne de l'hétérogénéité. Lorsque ces établissements de petite ou moyenne envergure accueillent une population hétérogène, ils se trouvent dans une situation délicate car ils sont à la merci des stratégies des parents de classes sociales favorisées qui n'acceptent la mixité sociale que jusqu'à un certain point, tout en étant prisonniers du nombre d'élèves nécessaire au maintien de l'emploi au sein de l'établissement.

E. Relation école-famille

Les relations sociales qui se nouent entre les parents et l'école parviennent au mieux à stabiliser leur population d'élèves qui sont probablement ceux qui parviennent à établir un accord plus ou moins explicite entre les parents et l'équipe éducative sur les finalités éducatives à poursuivre ainsi que sur leurs rôles respectifs au sein de l'établissement (Yawidi et Luboya, 2019).

La collaboration entre les parents des élèves et l'école est un fait très important pour la réussite des élèves. Conscient de ce fait, l'état a valorisé la collaboration entre l'école et la famille en légiférant autour de cela. D'ailleurs, *la Loi-cadre n. 14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national*, dans son article 127 stipule que le comité scolaire des parents fait partie des organes d'administration de l'enseignement maternel, primaire, secondaire et professionnel. Ceci montre que la collaboration parents-école n'est pas un simple slogan mais une disposition légale que toutes les écoles doivent respecter. Il s'agit de la collaboration financière, de la collaboration sur la qualité de l'Enseignement-Apprentissage. Car la collaboration entre les parents et l'école a des effets:

- a) **Sur les élèves** : les enfants de tous les niveaux, maternels, primaires, secondaires et universitaires, réussissent mieux si leurs parents participent dans le suivi scolaire à l'école et à la maison (Dauber et Epstein, 1993). Parmi les autres bénéfices associés à un plus grand partenariat entre l'école et les familles, on relève une amélioration du comportement des élèves, une plus grande motivation, un taux d'absentéisme moindre, une réduction du taux de suspension et d'abandon des études et, finalement, une attitude plus positive à l'égard des travaux scolaires et de l'école en général (Christenson et al., 1992).
- b) **Sur les parents** : la recherche indique que les parents d'élèves dont les enseignants favorisent la participation parentale apprécient davantage les conseils de ces derniers sur les différentes façons d'aider leur enfant et les renseignements offerts sur les divers programmes. Ils ont aussi une plus grande confiance dans les habiletés pédagogiques et interpersonnelles des éducateurs (Dauber et Epstein, 1993).
- c) **Sur les enseignants et sur l'école** : lorsque les parents participent au suivi scolaire, les enseignants ont généralement une attitude plus positive à l'égard de leurs compétences parentales, indépendamment de leur niveau socio-économique et de leur degré de scolarité (Epstein, 1992). Ils acquièrent également une attitude plus positive à l'égard de l'école et de l'enseignement, bref le climat de l'école s'améliore et l'école devient plus efficace (Epstein, 1992).

F. Immigration parentale

Les parents subissent des mobilités professionnelles qui influent directement dans la mobilité des élèves. L'immigration et l'acculturation exercent des forces de transformation considérable sur les familles. Lorsque les parents migrent vers une nouvelle culture, ils gardent de leur culture d'origine une connaissance implicite de l'éducation des enfants et des objectifs pour le développement de leur progéniture mais

ils entrent également en contact avec de nouvelles cognitions implicites et de nouvelles pratiques explicites concernant l'éducation des enfants dans la culture de destination : l'acculturation oblige donc les parents à composer avec les cognitions et les pratiques parentales des deux cultures. La manière dont les gens s'acculturent, le degré auquel ils s'adaptent présentent (Yawidi et Luboya, 2019).

Les parents de chaque génération ont la tâche importante et continue d'assurer l'acculturation de la prochaine génération c'est-à-dire de préparer les enfants à bien fonctionner dans des situations physiques, économiques et psychosociales propres à leurs cultures. L'adaptation optimale de l'enfant est assurée par des processus de socialisation qui impliquent notamment l'enseignement de la culture, les modèles de pratiques parentales propres à chaque culture créent des variations dans l'éducation des enfants qui peuvent être évidentes ou subtiles, mais qui sont toujours déterminantes en ce qui a trait au respect du cadre d'une culture particulière et de ses besoins. Les parents de toutes les cultures se doivent d'élever et de protéger les jeunes enfants, mais la culture influence un plus large éventail de cognition (Yawidi et Luboya, 2019).

Ainsi, l'implication parentale est double à domicile et à l'école. L'implication à domicile comprend : l'aide et l'encadrement du travail scolaire de l'enfant à domicile ; le soutien parental à l'enfant concernant le travail scolaire ; la communication parents-enfants à propos de l'école ; les aspirations et les attentes des parents envers la scolarité de l'enfant et le temps que les parents consacrent par jour au suivi du travail scolaire de l'enfant. Cependant, en ce qui concerne l'implication parentale à l'école, elle couvre les dimensions suivantes : la communication parents-enseignants concernant le travail scolaire de l'enfant ; la participation des parents à des réunions organisées par l'école et la participation des parents à la vie de l'école.

G. Offre et accès de l'éducation

L'éducation favorise la mobilité socioéconomique et constitue un moyen d'échapper à la pauvreté. Au cours de la dernière décennie, des progrès majeurs ont été réalisés pour améliorer l'accès à l'éducation et accroître les taux de scolarisation et accroître les taux de scolarisation à tous les niveaux, en particulier pour les filles. Jamais dans l'histoire autant d'enfants n'ont été déscolarisés en même temps cette situation a perturbé leur apprentissage et bouleversé leur vie notamment en ce qui concerne les enfants les plus vulnérables et les plus marginalisés.

Il est possible de distinguer deux modes d'analyse des effets de l'offre éducative en fonction du point de vue adopté. Le premier se focalise sur les dimensions objectives et met en relation les caractéristiques de l'offre (densité, accessible, différenciation) avec celles des demandeurs (niveau scolaire, origine sociale, nationalité). Ces études de « marches concrètes » nous fournissent des renseignements très riches concernant les dynamiques à l'œuvre dans des contextes locaux, notamment sur l'interaction entre les formes de ségrégation urbaine et de ségrégation scolaire, sociale et ethnique et sur les effets de la présence conjointe d'une offre publique et d'une offre privée. Certaines études croisent ces deux dimensions et offrent une vue globale des processus à l'œuvre dans des cadres socio spatiaux et organisationnels spécifiques. Le deuxième mode

d'analyse donne la priorité à la perception subjective qu'ont les parents de l'offre éducative ainsi qu'aux processus qui contribuent à la formation du jugement et à la mise en forme de la décision en faveur de tel ou tel établissement, autrement dit à la nature de l'échange marchand. Les infrastructures, bâtiments, salles, de classe, laboratoires et équipement constituent des éléments essentiels à l'apprentissage dans nos établissements scolaire et universitaire. Il existe de fortes preuves qu'une infrastructure de haute qualité facilite un meilleur enseignement, renforce les acquis autres (Yawidi et Luboya, 2019).

La RDC a réalisé des avancées significatives vers l'accès universel à l'enseignement primaire au cours de ces dernières. Fréquentation est passée de 52% en 2001 à 78% en 2018. Les milieux ambiants constituent en eux une pesanteur dans la masse, les lieux d'implantations des écoles, la camaraderie...font augmenter la mobilité scolaire intra ou extra-scolaire. Les coûts directs frais d'inscription et indirects (matériel scolaire, uniforme, etc.) supportés par les ménages pauvre semblent être un des freins à la scolarisation des enfants et enfoncent la mobilité des élèves (Yawidi et Luboya, 2019).

Cependant, selon la Direction de la Planification, en 1990, les estimations de la capacité d'accueil du réseau kinois ont montré que celui-ci ne pouvait répondre décemment aux besoins de la scolarisation. La capacité d'accueil estimée était presque égale au nombre d'élèves inscrits au cours de l'année scolaire 1989-1990 dans l'enseignement primaire et secondaire, soit un total de 678.232 élèves pour 532.630 places disponibles (434.880 places disponibles pour le primaire et 94.750 pour le secondaire en considérant la norme théorique de 45 élèves par classe du primaire et 25 élèves par classe du secondaire. Cette pratique devenue courante à Kinshasa et influe sur plusieurs aspects de la formation scolaire, car il rompt les liens avec les pairs et exige de l'enfant une rapide adaptation à un nouvel environnement.

H. Distance et temps entre l'école et domicile

La distance à parcourir pour atteindre l'établissement définit des intervalles de distances correspondant au degré de commodité plus ou moins grande du parcours. Par exemple, moins de 1 Km : parcours facile ; de 1 à 3 Kms : parcours acceptable ; de 3 à 6 Kms : parcours pénible et plus de 6 Kms : situation inacceptable à laquelle il convient de remédier. Cela implique la prise en compte des moyens utilisés pour atteindre l'établissement mais aussi le temps requis.

La distance est à mettre en relation avec les entrées tardives à l'école, mais elle semble avoir plus d'impact pour les jeunes enfants que pour les adolescentes. La distance est donc un facteur ayant peu de poids au niveau national, même s'il peut être primordial dans des contextes particuliers. En dépit cette forte préoccupation, et malgré des distances souvent courtes, à Kinshasa, le transport en commun reste le mode de transport privilégié par les parents pour conduire leur (s) enfant (s) l'école.

Dans les enquêtes en RDC, près d'un répondant sur 2 (46%) indique qu'il y a moins d'un Kilomètre entre leur enfant (domicile) et l'établissement scolaire de leur enfant 23% font état d'une distance en 1 et 2 kms quand un peu moins d'un tiers indiquent une distance supérieure à 2 kms en dépit de ces distances assez courtes, 70%

des parents qui accompagnent leur enfant à l'école ou la crèche utilisent au moins de temps en temps la voiture et 47% indiquent même qu'il s'agit du mode de transport qu'ils utilisent le plus souvent vient ensuite la marche à pied. Plus de la moitié des enfants de 6-11 ans (52%) vivant à plus de 5 km d'une école ne vont pas à l'école, mais la probabilité d'aller à l'école pour une fille de 13 ou 14 ans dans les mêmes conditions est de 75%. Conséquence, c'est le retard scolaire ou la déscolarisation. Au niveau national, cet argument est quand même peu significatif dans la mesure où 80% des enfants ont une école à moins de 1 km de leur domicile (Yawidi et Luboya, 2019). Cependant, à Kinshasa, voir dans la commune de Selembao, la distance peut effectivement mettre les apprenants en danger et leur faire courir des risques d'agression. Face à l'insécurité des trajets, pour protéger les enfants contre des viols et des enlèvements, les parents préfèrent changer leurs enfants d'écoles.

Par ailleurs, le temps de parcours constitue une sorte de donnée synthétique « Il est, en effet, fonction de la distance, du relief et de la disponibilité des moyens de transport. Dans ce sens, c'est une donnée qui traduit mieux le problème de l'accessibilité. Ici encore il ne s'agit pas de connaître avec précision le temps de parcours de chaque élève, mais de définir différentes catégories et de voir le pourcentage d'élèves qui se trouve dans chacune de ces catégories. Par exemple, moins de 15 minutes ; de 15 à 30 minutes, de 30 à 60 minutes et plus de 60 minutes. Un parcours durant plus de 60 minutes peut, par exemple, être considéré comme devant être très préjudiciable au travail scolaire et peut pousser les parents de changer l'enfant d'école.

H. Conditions socio-économiques

La mobilité scolaire est liée aux conditions socio-économiques, car les élèves qui changent le plus souvent d'écoles ont tendance à vivre au sein des familles à faible revenu, de familles monoparentales et des familles dont les parents ne détiennent pas un diplôme d'études secondaires. Elle est également liée à un manque de suivi de la part des autorités éducatives tant au niveau du ministère ayant l'enseignement secondaire dans leurs attributions qu'au niveau des différents établissements scolaires.

Par exemple en RDC, les enfants issus de ménages dont le revenu mensuel se situe entre 50\$ US et 200\$ US ont environ deux fois plus de chances de rester à l'école jusqu'à la fin du primaire que ceux dont le revenu est inférieur à 50\$ US. Il a été démontré qu'un enfant dont le ménage a un revenu mensuel compris entre 50 et 100 USD a 33 % moins de risque (rapport de chances de 0,67) d'être en dehors de l'école comparé à un enfant dont le ménage a un revenu mensuel inférieur à 50 USD. Lorsque le ménage a un revenu mensuel entre 101 et 200 USD, l'enfant ou l'adolescent a 60 % moins de risque d'être en dehors de l'école (rapport de chances de 0,40). Et lorsque le revenu mensuel du ménage est supérieur à 200 USD, l'enfant ou l'adolescent a 80 % moins de risque d'être en dehors de l'école que celui dont le ménage a moins de 50 \$ US par mois. Quel que soit le milieu de résidence, cet effet du revenu est net, mais plus encore en milieu urbain (EADE-RDC, 2011, p.81). C'est bien le coût de l'éducation qui représente le facteur déterminant de l'exclusion ou de la mobilité scolaire. Il explique les trois quarts des exclusions ou des abandons et des mobilités. Le vrai problème reste

celui de chaque famille de réunir les frais de scolarité nécessaires. C'est là le vrai goulot d'étranglement surtout pour des gagne-petit qui ont des familles nombreuses.

I. Politique éducative exclusive

En RDC, la lettre EDN/%SU/184 du 07/02/1964 fixe quelques cas spéciaux de mobilité forcée.

a. Redoublement

Les redoublements autorisés dans les paragraphes précédents sont cependant limités :

- Aux élèves n'ayant pas atteint l'âge limite d'admission dans la classe qu'ils doivent redoubler (17 ans en 3^{ème}, 18 ans en 4^{ème}, 19ans en 5^{ans}, 20ans en 6^{ème}).
- De fait, par l'effectif maximum autorisé pour la classe qu'il en cause (55 élèves en 3^{ème} et 4^{me} et 5^{ème}) d'un' part, et d'autre part l'effectif des élèves ayant réussi l'année d'études précédente, d'autre part, le choix des redoublants en fonction des places disponibles est confié au conseil de délibération.
- Dispositions particulières pour la sixième année d'études : les élèves de 6^{ème} année du cycle long sont soumis aux dispositions de l'ordonnance portant organisation des examens d'Etat. Rappelons que suivant cette ordonnance, les élèves ayant échoué à cet examen ont le droit de redoubler dans la milite des places disponibles et dans la mesure où le conseil de discipline n'a pas eu à redire sur leur conduite.

b. Réorientation

Par réorientation, il faut entendre, le passage d'une section du cycle long à un autre du même cycle avec ou sans redoublement de l'année d'études. On procèdera à pareille réorientation :

- Pour les élèves relevant des aptitudes particulières dans les+ disciplines essentielles d'une autre section que celle où ils se sont engagés. Par exemple ; des élèves de 3^{ème} ou de 4^{ème} pédagogique très bons en mathématique et en sciences et qui auraient tout intérêt à passer.
- Pour les élèves aptes au cycle long mais échouant ou réussissant médiocrement dans une discipline essentielle de la section suivie jusque-là. Cette orientation se fera dans la mesure où les programmes permettent le changement.
- Le passage du cycle long à une section du cycle cours avec ou sans redoublement suivant la nature des programmes respectifs.
- Le passage du cycle long à une section du cycle de spécialisation On pensera, par exemple) des élèves de 4^{ème} bons en français mais n'ayant guère de chances de réussite dans les deux années terminales, mais qui peuvent valablement faire des études du secrétariat.

Il convient de faire remarquer que dans les écoles ou la section commerciale et administrative ne comporte que 3^{ème} et 4^{ème} années, de la 4^{ème} du cycle court, les élèves capables de suivre le cycle long seront obligatoirement avisés de l'intérêt qu'il aurait pour eux de poursuivre leurs études dans un établissement organisant le dernier cycle.

La représentation est particulièrement importante à l'issue de la 3^e et de la 4^e année. Elle devrait permettre d'éviter les échecs dans les deux classes terminales. Le souci de tout chef d'établissement sera de ne pas abandonner à eux-mêmes les élèves qui ne donnant pas satisfaction ; mais de les aider, dans la mesure du possible, recevoir un complément de formation qui leur permettra de s'intégrer utilement dans la société. L'avis de réorientations n'est pas contraignant dans le cas où l'élève a le droit de passer dans la classe supérieure ou le droit et la possibilité de redoubler.

c. Exclusion des élèves

Dans ce problème d'exclusion, il est conseillé au chef d'établissement d'avertir les chefs hiérarchiques qui peuvent alors demander la communication du dossier afin de vérifier que la procédure décrite ci- après à bien été respectée. De toutes les façons, on exclue un élève que lorsque toutes les tentatives de l'émender ont échoué. Le cas doit être étudié avec les parents de l'intéressé. En ce qui concerne les sanctions, la règle est la suivante : (i) pour tout manque de zèle au cours, c'est le professeur qui impose une sanction appropriée et (ii) pour tout manquement à la discipline générale, c'est le chef d'établissement après consultation du conseil de discipline comme prévu ci- après :

- **Exclusion temporaire.** L'exclusion temporaire, dont la durée n'excédera pas huit jours, est décidée et prononcées par le chef d'établissement qui avertit immédiatement les parents de l'élève du risque d'exclusion définitive et des conséquences que pareille mesure comporte. Elle sera graduelle, par exemple un, trois, sept jours. Il est défendu pour un professeur d'exclure des élèves de son cours. En effet, le professeur doit savoir qu'il est juridiquement responsable de tous les élèves qui lui sont confiés. Il existe des punitions efficaces et plus pédagogiques aux quelles les professeurs doivent faire recours, sans recourir à des sanctions qui, en fait ne font que dénoter un manque d'autorité. N'empêche que, dans des cas extrêmes, un élève turbulent, trop bruyant, peut être envoyé chez le chef d'établissement. A cet effet. Il est à conseiller de prévoir une rubrique ad hoc dans le cahier de communication. Il sied de rappeler, si besoin en est que les punitions corporelles sont strictement interdites.
- **Exclusion définitive.** L'exclusion définitive d'un élève est prononcée par le chef d'établissement après délibération en conseil de discipline ; celui-ci établit le procès- verbal de sa délibération : copie est conservée dans les archives de l'école, une autre envoyée à la sous- division. Le conseil de discipline est composé du chef d'établissement, président et de tous les membres du personnel qui, étant en contact avec l'élève intéressé à l'époque des faits, peuvent émettre un jugement fondé sur le motif en cause et sur l'opportunité de l'examen définitive. La décision est prise à la majorité des voix. L'avis du chef d'établissement étant prépondérant en cas de parité. Les parents de l'élève exclu disposent d'un droit de recours auprès du gouverneur de province. L'exclusion définitive doit être appliquée en cas de détention de faux documents. Il n'est aucune façon justifiable de tolérer ou de maintenir des faussaires. Un article du règlement d'ordre intérieur devra le prévoir explicitement.

- **Exclusion pour mauvaises conduite ou application insuffisante.** Les élèves qui indépendamment de leurs résultats scolaires obtiennent soit deux appréciations « mauvaises », soit trois appréciations « médiocre » en conduite ou en application au cours de l'année scolaire sont exclus de l'établissement. La conduite et l'application ne font pas l'objet, sur bulletin, de notation chiffrée mais d'appréciations synthétiques attribuées aux élèves de chacune des périodes, au cours d'une délibération réunissant, sous la présidence du chef d'établissement ou de son remplaçant, les professeurs de classe. Ces appréciations sont Excellent (E), bon (B), Médiocre (M) et Mauvais (MA). Les élèves qui obtiennent l'appréciation « Mauvais » (MA) pour deux périodes consécutives ou médiocre (M) pour trois périodes consécutives, soit pour la conduite, soit pour l'application (les deux rubriques étant considérées séparément). Cette mesure s'ajoute au droit d'exclusion dont dispose le conseil de discipline de l'établissement pour sanctionner les manquements graves et répétés, la discipline, les atteintes graves aux bonnes mœurs etc.
- **Exclusion pour résultats insuffisant d'une année scolaire.** Est éliminé de l'établissement ; l'élève qui : (i) ne remplit ni les conditions de passage (après la 1ère ou la 2ème session) ni celle de redoublement et (ii) remplissant les conditions de redoublement, aurait déjà doublé une fois la même classe.
- **Renvoi des élèves de 6^{ème}.** Le cas des élèves de 6^{ème} dont les candidatures à l'examen d'Etat pour l'année scolaire en cours se trouve déjà à l'inspection générale de l'enseignement doivent être étudiés avec mansuétude tant, notamment par le conseil de discipline de l'école que par les autorités supérieures. Si malgré tout, un élève mérite une exclusion définitive de l'école pour cause d'indiscipline, de mauvaise conduite ou de toute faute grave, sa candidature à l'examen d'Etat restera maintenue non plus comme élève régulier présenté par l'établissement mais comme candidat autodidacte dispensé de l'épreuve préliminaire, dans le cas où les inscriptions pour autodidactes sont closes.

En principe, un régulièrement inscrit en 6^{ème} année des humanités ne devrait plus être l'objet de renvoi pour cause d'application, car alors ce serait dévoiler les irrégularités qui ont entaché son passage de la 5^{ème} à la 6^{ème}. Il résulte des dispositions rappelées ci-dessus que :

- Dans toutes les classes, le triplement est interdit ; un élève doubleur qui ne réussit pas doit être renvoyé de l'enseignement secondaire.
- L'exclusion d'un élève pour résultats insuffisants est de la compétence du chef d'établissement, dans le respect des normes édictées ; mais ce renvoi ne peut avoir lieu pendant l'année scolaire.
- L'exclusion d'un élève pour mauvaise conduite ou application insuffisante est également de la compétence de la direction de l'école, ce renvoi peut avoir lieu pendant l'année scolaire.

En dehors des cas spéciaux pour lesquels les critères de renvoi ont été précisés, et qui sont de la compétence du chef d'établissement. L'exclusion pour n'importe quel

motif (conduite, application, absence fréquentes et non justifiées,...) est prononcée par le chef d'établissement mais est décidée en conseil de discipline.

Les autorités supérieures ne doivent pas s'immiscer dans les questions de renvoi des élèves, sauf dans le cas où les parents de l'élève exclu introduisent un recours auprès du gouverneur de province.

Toutefois, il va de soi que les supérieurs hiérarchiques du chef de l'établissement peuvent lui demander communication du dossier à seule fin de s'assurer que la procédure a bien été respectée. L'autorité de l'école doit être sauvée, surtout lorsqu'il s'agit de l'application d'une mesure disciplinaire prévue par des règlements en vigueur.

En outre, l'intervention des autorités supérieures ne peut se situer qu'au niveau de la correction des abus commis par les chefs d'établissements et ce, conformément aux normes prévues par les règlements en la matière. Dans la mesure du possible, il faut éviter des interventions qui auraient pour conséquence « baisse » de l'autorité et « entrave » de la bonne marche d'une école.

Les recours des parents doivent être examinés avec bienveillance tant en sauvegardant dans la décision à prendre et la bonne marche de l'école et l'intérêt de l'élève exclu.

d. Non-respect du Cadre légal de l'inscription ou du recrutement des apprenants

Les écoles nationales de la RDC et surtout les écoles privées agréées foulent au pied les directives et instructions officielles en matière d'inscription scolaire des élèves. Cela contribue au phénomène de mobilité des élèves entre les établissements scolaires. Ce constat fut fait par le circulaire EDN/800/10/24/403/77 du 10 juin 1997 portant instructions scolaires et faux bulletins : *« ainsi, on a pu enregistrer dans presque toutes les directions, des cas scandaleux voir anti-pédagogiques de dépassement des effectifs maxima allant de 50 à 100 par classe en primaire et de 35 à 80 en secondaire. Preuve suffisante d'un mépris ou d'une méconnaissance de la circulaire n°EDN/SP/753/2/2491 du 22/08/1969. D'autre part, le rapport d'inspection a également enregistré des cas navrants, ahurissants des fausses pièces scolaires. Ce qui constitue une preuve manifeste d'une inconscience, d'une insouciance et d'un esprit de lucre chez certains responsables chefs d'établissements ».*

Le circulaire DEPS/BCE/001/2071/78 DU 22/08/1978 portant la réglementation de l'inscription des élèves précise aussi que les enquêtes menées jusqu'à ce jour par mes services compétents sur la procédure d'inscription des élèves et la délivrance à ceux-ci des titres scolaires, ont révélé que la circulaire de faux bulletins scolaires a été favorisée par le fait qu'à chaque fin d'année scolaire, les élèves changent d'école.

Au sujet d'inscription scolaire des élèves, les directives et instructions officielles en matière aux établissements scolaires de tenir compte des aspects suivants :

- Chaque élève, tant du cycle primaire que secondaire et qui a réussi aux examens de fin d'année scolaire, doit poursuivre ses études en classe supérieure mais dans le même établissement ou il a étudié l'année ou les années antérieurs. La mention « l'élève passe dans la classe supérieure mais dans un autre établissement » est à bannir à dater de la rentrée scolaire prochaine.

- Il ne peut plus être question de parler de « Reinscription » à propos des élèves ayant réussi leurs examens à la fin de l'année scolaire. Etant donné que la poursuite des études en classe supérieure n'est qu'une continuation normale au sein du même établissement.
- Les nouveaux élèves peuvent être en classe de recrutement en présentant les documents suivants : bulletins (originaux) des années antérieures, attestation de fréquentation scolaire, attestation d'études incomplètes. La condition sine qua non d'une admission est la présentation des pièces scolaires authentiques et originales rigoureusement contrôlées par son administration. Il est indiqué de rendre une seule personne responsable de la constitution des dossiers. Pour les secondaires, un dossier complet comprend : le bulletin de 6ème année primaire, le certificat d'études primaires, bulletins de la 1ère et 2ème secondaires, bulletins de chaque année d'études inférieure à celle que l'élève fréquente (plus celui de l'année d'étude suivie en cas de redoublement). D'où l'utilité de garder tous ces documents à l'école. Les Préfets et Directeurs d'Ecoles Primaires ont l'obligation de vérifier l'authenticité des bulletins des élèves qu'ils reçoivent à l'inscription. Chaque Préfet et Directeur qui, suite à un rapport d'inspection inscrirait les élèves porteurs de faux bulletins ou faux titres serait considéré lui-même comme complice et par conséquent démis de ses fonctions. La première tâche des inspecteurs tant du primaire que secondaire, soit de sillonner tous établissements scolaires pour procéder à la vérification de l'authenticité des bulletins des élèves ainsi que des titres scolaires des enseignants en vue de détecter tous faussaires. En ce qui concerne la vérification de l'authenticité d'une pièce scolaire d'un élève venant d'un autre établissement, l'inspection doit contrôler si le Directeur a envoyé une demande d'authenticité à l'école d'origine. Dans ce domaine, il convient de surveiller plus particulièrement les classes de recrutement. Il est recommandé de faire signer sa déclaration ci-après à l'élève au moment de l'inscription : « le soussigné reconnaît avoir été informé que toute déclaration frauduleuse de sa part, comme toute falsification d'un des documents scolaires réclamé ou même du registre des présences entraîneront indépendamment des poursuites judiciaires éventuelles, son remboursement des sommes versées au titre du minerval et de la participation des parents, et ce, quel que soit le moment où la fraude aura été découverte ». Ce libellé pourrait tout aussi bien figurer sur la fiche de renseignement signée par le responsable de l'élève. Au cas où l'infraction serait constatée par l'inspecteur, lors d'un contrôle des dossiers par exemple, sachons toutefois que la victime possède un droit de recours auprès du chef d'établissement. Si le recours est recevable, le préfet transmet accompagné de ses avis et considérations, et des pièces justificatives, au chef de division qui sollicitera, auprès de l'inspection générale, le cas échéant, le réexamen du cas. Le nom de l'inspecteur qui aura proposé l'exécution ne peut être cité, ni surtout communiquer aux élèves et aux parents. Il convient de rappeler que le préfet a le droit de vérifier le niveau de candidat. Le chef d'établissement a le droit et le devoir de contrôler l'authenticité des pièces qui lui

sont présentées. Le dépistage de documents falsifiés conduit à la confiscation des pièces et la transmission de celles-ci à l'inspection régionale.

- Si la compréhension est demandée envers les cas authentiques de mutation de service, il convient cependant de tout mettre en œuvre pour détecter les faux cas de mutation. par le biais de « tests-connaissance », qui sera en plus un concours s'il s'agit de recrutement en début d'année par exemple suivant les disponibilités d'accueil.
- Les recommandations sans exception aucune doivent être émises par la Sous-division ou division exclusivement, mais ces recommandations ne peuvent forcer la main du chef d'établissement qui demeure seul juge en dernier ressort. Elles n'annulent de toute façon pas le droit et le devoir de contrôler l'authenticité des pièces présentées.
- Les instructions départementales déterminent le nombre d'élèves qu'un chef d'établissement peut accepter par classe. Ce nombre doit être respecté scrupuleusement, c'est à dire qu'il n'est pas permis d'aller au-delà et non plus de rester trop en deçà. Le chef d'établissement qui au lieu de 30 ou 40 élèves en 6^e secondaires n'en accepte que 15 ou 20 rend un mauvais service à la nation, en même temps qu'il enfreint les instructions départementales, lorsqu'il est prouvé qu'il refoule les élèves détenant des dossiers réguliers. Ceci explique en pratique que certaines écoles ont des classes exagérément gonflées.
- Connaissant les effectifs maxima autorisés ainsi que les conditions relatives à l'âge, s'étant armé d'une bonne organisation au moment des inscriptions, le chef d'établissement faisant montre de probité et d'intégrité en défendant à tout prix la bonne réputation de son école, ne devrait pas connaître trop grands problèmes. Face aux tentatives de pressions, son attitude sera celle d'une fermeté courtoise.
- Pour l'enseignement maternel, il est organisé en cycle unique de trois ans, est facultatif et accueille les enfants ayant trois ans révolus.
- Pour l'enseignement primaire, ne sont admis en première année du cycle primaire que les enfants ayant atteint l'âge de six ans révolus au plus tard trois après la date fixée pour la rentrée scolaire. Aucun enfant ne sera admis en première année primaire s'il a atteint l'âge de neuf ans révolus au moment de la rentrée scolaire, sauf dispense motivée par qui pourra être accordée dans les conditions qui seront déterminées par voie réglementaires.
- Pour l'enseignement secondaire, ne sont admis en première année de l'enseignement secondaire que les élèves porteurs du certificat d'études primaires et n'ayant pas atteint l'âge de 16 ans au moment de la rentrée scolaire, sauf dispense qui pourra être accordée dans les conditions qui seront déterminées par voie réglementaires.
- En cas de manque de place, la totale priorité aura donnée aux élèves ayant obtenu 60% des points en français et mathématique. Si les classes doivent être ensuite complétées seront admis les candidats ayant obtenu 50% au total et 60% dans une des branches principales (français et mathématique et pas moins de

40% dans l'autre). Dans les cycles longs et courtes techniques et dans les cycles longs scientifiques, c'est en mathématique obligatoirement que sera exigé ce minimum de 60%. L'admission devra, en outre, tenir compte de l'école ou de l'option souhaitée par l'élève. Ces répartitions sont préconisées, non seulement pour faciliter les inscriptions et le passage d'un cycle à l'autre, mais surtout pour limiter des admissions frauduleuses, étant donné que les établissements qui reçoivent les inscriptions connaissent les écoles fréquentées par les candidats.

3. Repères méthodologiques

Ce point présente le champ d'investigation ou la source des données et la démarche méthodologique de l'étude.

3.1 Sous-province éducationnelle de Selembao 2

La Sous-Province urbaine de l'EPST de Selembao II est située dans la ville province de Kinshasa sous tutelle de la division urbaine de Kinshasa-Funa, elle est limitée : (i) au nord par la commune de Bumbu ; (ii) au sud par la maison communale de Selembao ; (iii) à l'Est par la commune de Makala et (iv) à l'Ouest par la commune de Ngaliema.

La sous-province éducationnelle de Selembao II est l'une de démembrement de la sous-division de Selembao qui était constituée des communes de Selembao et de Makala, cela pendant plus d'une décennie. Pour rapprocher des administrés de leurs administrateurs, un arrêté Ministériel N° MINEPSP/CABMIN/1215/2017 du 29/08/2017 portant création et autorisation de fonctionnement de bureau de la Sous-division de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique dans la ville province de Kinshasa en RDC. Cette dernière s'étendait de la prison centrale de Makala sur l'ensemble de toutes les communes de Selembao et de Makala. Au regard de cet arrêté, la sous-division de Selembao 2 comprend la moitié de la commune de Selembao, allant de la prison Centrale de Makala jusqu'à la maison communale de Selembao en incluant les écoles EP 7, CS Bamba et l'institut Kuyela (ECK).

3.2 Population et échantillon de l'étude

Dans le cadre de cette étude, notre population est finie. Elle est constituée de tous les élèves finalistes et pré-finalistes des écoles privées secondaires de la sous -province éducationnelle de Selembao 2.

Tenant compte de cette réalité scientifique, notre population a été échantillonnée, et la taille de notre échantillon occasionnel est de 105 élèves finalistes et pré-finalistes de 6 écoles secondaires issus de la Sous-province éducationnelle de Selembao 2 avec une mortalité de 15 élèves, soit 12,5%. Cet échantillon a été extrait en tenant compte de disponibilité, d'accessibilité et aussi de la désirabilité des répondants.

3.3 Collecte des données

Pour recueillir les données pertinentes, nous avons utilisé la méthode d'enquête alimentée par l'entrevue, la documentation et le questionnaire.

L'enquête a permis de descendre sur terrain et d'entrer en contact avec les élèves pré-finalistes et finalistes des écoles susmentionnées issues de la sous-province éducationnelle de Selembao 2 à Kinshasa afin de recueillir les avis et considérations de ceux-ci sur la mobilité des élèves. Elle nous a servi de composer un questionnaire et l'administrer auprès des élèves afin de collecter leurs comportements, attitudes, et opinions sur ce que nous appelons le vagabondage scolaire. Cela en deux phases : la pré-enquête et l'enquête.

La pré-enquête est une étape dans le travail de recherche qui précède de celle de l'enquête proprement dite. Elle sert à palper le milieu de recherche ; à appréhender le niveau des sujets enquêtés ; à valider l'instrument du travail et à maintenir ou changer la technique de collecte des données. C'est à ce niveau que l'on peut former l'hypothèse et chercher à construire un questionnaire. Nous avons éclaté nos questions de recherche en plusieurs questions afin de constituer notre questionnaire. Nous avons élaboré la première version du questionnaire. Nous l'avons soumis à 15 enquêtés afin de tester son efficacité. Après dépouillement et analyses des résultats de cette pré-enquête, nous avons éliminé les questions ambiguës et nous avons reformulé le questionnaire final.

Pour réaliser l'enquête avec faste et finesse, nous étions descendus nous-même aux écoles privées secondaires de la sous-province éducationnelle de Selembao 2 pour s'entretenir et administrer la version définitive du questionnaire auprès des enquêtés de notre échantillon. A la clé, l'enquête utilisé le questionnaire.

Le questionnaire a semblé être un instrument commode dans la collecte des données et a été administré aux 105 élèves de degré terminal des écoles privées de la sous-province éducationnelle de Selembao 2. Il comprenait deux parties en dehors de l'introduction qui explique aux sujets de notre recherche le but de notre travail et le sujet de notre recherche ainsi que les consignes à observées. La première partie est relative à l'identification anonyme du répondant qui identifiait les genres, les niveaux d'études, les âges les sections et les écoles d'appartenance des enquêtés. La deuxième partie concerne les questions fondamentales de l'étude. Elle est composée de 11 questions parmi, lesquelles cinq sont ouvertes (questions 1, 2, 9, 10 et 11) et deux questions fermées (questions 4 et 6) et quatre questions semi-fermées (questions 3,5, 7, 8). L'administration des exemplaires du questionnaire était précédée d'une courte explication sur les consignes à respecter dans son remplissage. Sur terrain, 120 exemplaires du questionnaire ont été administrés et 105 protocoles ont été collectés avec une mortalité de 12,5%.

3.4 Analyse des données

Après les opérations de dépouillement, les données ont été soumises immédiatement au traitement des données. Les données ont été analysées par deux techniques : analyse de contenu et analyse statistique.

L'analyse de contenu a assuré le traitement des réponses des questions ouvertes et les justifications des questions semi-ouvertes. Il s'agit d'enregistrer les données d'une

question ouverte et des justifications de la question semi-fermée, de les catégoriser selon les idées et de prélever leurs fréquences afin de les quantifier par l'analyse statistique.

Deux formes d'analyse statistique ont été appliquées : l'analyse univariée et de l'analyse bivariée. Concernant l'analyse statistique univariée, après le dépouillement des protocoles, les données logés dans la page Excel ont été transférées au logiciel SPSS afin de calculer les indices de grandeur de tendance centrale, de dispersion et autres. L'analyse statistique bivariée a permis de faire l'analyse corrélacionnelle entre la mobilité des élèves et leurs causes (question n° 8). Pour y arriver, les coefficients de corrélation de Spearman et de détermination ont été calculés à l'aide du logiciel SPSS avec seuil (p-value) compris entre 1 et 5%.

4. Résultats

Les résultats des analyses univariée et bivariée sont présentés.

4.1 Résultats de l'analyse univariée

Les résultats logés dans les tableaux avec des statistiques et des commentaires proviennent des réponses des enquêtés lors de l'enquête sur terrain.

Question n°1 : Depuis combien d'années scolaires êtes-vous élèves de cette école ?

Tableau 4.1 : Anciennetés des élèves finalistes dans les écoles

Nombre d'années à l'école	ni	%
1 an sur 6ans du cycle	31	29,5
2 ans sur 6ans du cycle	17	16,2
3 ans sur 6ans du cycle	17	16,2
4 ans sur 6ans du cycle	23	21,9
5 ans sur 6ans du cycle	12	11,4
6 ans sur 6ans du cycle	5	4,8
7 ans sur 6ans du cycle	0	0
8 ans sur 6ans du cycle	0	0

Source : Enquête sur terrain N=105.

Ce tableau présente, le nombre d'années que les élèves ont fréquenté au sein de leurs écoles, nous avons noté 1 an (29,5%), 4 ans (21,9%), 2 ans et 3ans (16,2%), 5 ans (11,4%) 6 ans (4,8). Il a été relevé respectivement 7 ans et 8 ans (0 %), En moyenne, les élèves font trois ans dans une même école dans un cycle de six ans d'études.

Question n°2 : Pour s'inscrire dans cette école, quels sont les documents que vous aviez déposés ?

Tableau 4.2 : Documents déposés à l'inscription

Documents déposés à l'inscription	ni	%
Rien déposé	75	71,4
Bulletins	23	21,9
Certificat de l'école primaire	7	6,6

Source : Enquête sur terrain N=105.

Ce tableau renseigne sur les documents que les élèves versent à l'inscription, il est à noter que 71,4% des élèves n'ont rien déposé comme document lors des inscriptions alors que 21,9% ont déposé des bulletins mais 6,6% ont déposé des certificats.

Question n°3 : Depuis que vous êtes inscrits dans cette école, avez-vous déjà vu un nouvel élève venir s'inscrire ? Justifiez votre réponse

Tableau 4.3 : Témoignages sur les nouveaux inscrits à l'école

Avoir vu le nouvel élève s'inscrire	ni	%
Oui	94	89,5
Non	11	10,5

Source : Enquête sur terrain N=105.

La lecture de ce tableau montre que 94 élèves enquêtés soit 89,5% de l'échantillon ont affirmé avoir déjà vu de nouveaux élèves venir s'inscrire dans leurs école contre 11 élèves soit 10,5%. Ces élèves se sont en ces termes :

Pour ceux ayant affirmé, ils ont avancé les arguments suivants : « *cette école à une bonne formation [...], cette école fait toujours de bon résultat à l'EXETA [...], les élèves apprécient beaucoup cette école [...], cette école encadre très bien les élèves* ».

Pour ceux ayant dit non, ils se sont justifiés en ces termes : « *manque de formation de l'école [...], il n'ya pas la bonne formation [...], chaque année il y a toujours des problèmes* ».

Question n° 4 : Dans quelle classe observez-vous plus de nouveaux élèves dans votre école à part la 7^{ème} EB ?

Tableau 4.4 : Classes les plus sollicitées pour l'inscription

Classes sollicités pour s'inscrire	Oui		Non	
	ni	%	ni	%
7 ^e EB	25	23,8	80	76,1
8 ^e EB	2	1,9	103	98,1
1 ^e H	18	17,2	87	82,8
2 ^e H	13	12,4	92	87,6
3 ^e H	58	55,2	47	44,7
4 ^e H	25	23,8	80	76,1

Source : Enquête sur terrain N=105.

Il ressort de ce tableau le constat selon les classes les plus sollicitées pour l'inscription sont la 7^e EB (23,9% ont adhéré contre 98,2%), la 8^e EB (1,9% ont adhéré contre 98,1%), la

1^e année des humanités (17,2% ont dit oui contre 82,8%), la 2^{ème} des humanités (12,3% ont adhéré contre 82,8%), la 3^e Humanités (55,2% ont accepté contre 44,8 %) et la 4^e des Humanités (23,9% ont adhéré contre 98,2%).

Question n° 5 : Avez-vous déjà changé d'école depuis le début de de votre parcours à l'école secondaire? Si oui, combien d'écoles sont les documents que vous aviez déposés ?

Tableau 4.5a : Avoir changé d'école durant le cursus scolaire

Avoir changé d'école durant le cursus scolaire	ni	%
Oui	54	51,4
Non	51	48,6

Source : Enquête sur terrain N=105.

Ce tableau révèle que 51, 45% des élèves ont eu à changer des écoles durant leur parcours scolaire contre 48,6% qui sont restés immobiles.

Tableau 4.5b : Nombre d'écoles changées durant le parcours scolaire

Nombre d'écoles changées durant le parcours scolaire	ni	%
1 école	13	12,3
2 écoles	33	31,4
3 écoles	52	49,5
4 écoles	6	5,7
5 écoles	1	0,9
Moyenne	3	

Source : Enquête sur terrain N=105.

Ce tableau fait ressortir le constat selon lequel 52 élèves soit 49,5% ont eu à changer 3 écoles dans leur parcours scolaire, 33 élèves soit 31,4% ont eu à changer deux écoles, 13 élèves soit 12,3% en ont changé une seule école, alors que 6 élèves soit 5,7% ont dû changer quatre écoles, enfin, un élève soit 0,9% a connu le changement de cinq écoles durant le parcours scolaire. Donc les élèves ont eu à changer en moyenne trois écoles au cours de leurs parcours scolaires.

Question n° 6 : Parmi les classes ci-dessous, laquelle (ou lesquelles) avez-vous changé d'école ?

Tableau 4.6 : Classes de changement d'école

Classes de changement d'école	Oui		Non	
	ni	%	ni	%
7 ^e EB	19	18,1	86	81,9
8 ^e EB	25	23,8	80	76,1
1 ^e H	33	31,4	72	68,5
2 ^e H	22	20,9	83	79,0
3 ^e H	5	4,7	100	95,2
4 ^e H	1	1,0	104	99,0

Source : Enquête sur terrain N=105.

Ce tableau montre les classes où les élèves changent plus les écoles, on note que pour la 7^e (18,1% ont eu à changer des écoles contre 81,9%), pour la 8^e EB (23,8% ont eu à changer des écoles contre 76,1%), pour la 1^{ère} des humanités (31,4% ont eu à changer des écoles contre 68,5%), pour la 2^e des Humanités (20,9% ont eu à changer des écoles contre 79,0%), pour la 3^{ème} des Humanités (4,7% ont eu à changer des écoles contre 95,2%), enfin pour la 4^{ème} des Humanités (1% ont eu à changer des écoles contre 99%).

Question n°7 : Maintenant êtes-vous prêt à changer d'école ? Justifiez votre réponse.

Tableau 4.7 : Attitude des élèves face au changement des écoles

Attitude des élèves au changement des écoles	ni	%
Oui	20	19,0
Non	85	81,0

Source : Enquête sur terrain N=105.

Ce tableau présente les attitudes des élèves sur le changement des écoles où 85 enquêtés, soit 81% ne sont pas prêt à changer leurs écoles contre 20 enquêtés soit 19%. Ces attitudes sont justifiées en ces termes :

Pour ceux ayant affirmé, on note : « *la mauvaise qualité des enseignements [...], l'augmentation des frais scolaire [...], les mauvais résultats aux examens d'Etat [...], les conflits avec les enseignants [...], la distance actuelle entre l'école et la maison [...], le manque d'électricité à l'école* ».

Par rapport à l'attitude négative, on a noté : « *une bonne formation par rapport autres écoles [...], nous sommes fidèle à l'école qui répond à nos besoin [...], l'école réalise de bons résultat aux examens d'Etat [...], les enseignant sont tous qualifiés [...], il y a une bonne discipline à l'école* ».

Question n°8 : Selon vous, parmi les raisons ci-dessous, lesquelles vous poussent à changer des écoles ?

Tableau 4.8 : Causes de changement des écoles

Causes de mobilité des élève	Oui		Non	
	ni	%	ni	%
Distance entre l'école et le lieu d'habitation familiale	66	62,9	39	37,1
Difficulté de transport	29	27,6	76	72,4
Mutation des parents	23	21,9	82	78,1
Déménagement des parents	65	61,9	40	38,1
Renvoi de l'école (indiscipline scolaire)	24	22,9	81	77,1
Manque de toilettes et de ponts d'eau	26	24,8	79	75,2
Echec scolaire en répétition	22	21,0	83	79,0
Harcèlement sexuel des amis	69	65,7	36	34,3
Harcèlement sexuel des professeurs	26	24,8	79	75,2
Violence à l'école par certains élèves	25	23,8	80	76,2
Professeurs n'enseignent pas bien	30	28,6	75	71,4
Conflits avec les camarades de classe ou de l'école	29	27,6	76	72,4
Conflits avec un ou plusieurs enseignants	68	64,8	37	35,2
Conflits entre l'élève de notre école avec l'école voisine	63	60,0	42	40,0
Choix et décision de parents	62	59,0	43	41,0
Renvoi définitif de l'école (mauvaise conduite)	25	23,8	80	76,2
Mauvaises conditions d'études	25	23,8	80	76,2
Injustice des enseignants ou de la direction de l'école	28	26,7	77	73,3
Problème des frais scolaires exorbitants	23	21,9	82	78,1
Chasse intempestive des élèves de l'école pour les frais scolaires	30	28,6	75	71,4
Corruption et antivaleurs à tous les niveaux	23	21,9	82	78,1
Difficultés de réussir les études	27	25,7	78	74,3
Ecole ne fait pas de bons résultats aux examens d'Etat (100%)	22	21,0	83	79,0
Départ des enseignants préférés	66	62,9	39	37,1
Changement des sections ou des options d'études	26	24,8	79	75,2
Beaucoup d'élèves dans une même salle de classe	26	24,8	79	75,2
Effectif d'élèves trop faible dans une salle de classe (2 ou 3 élèves)	21	20,0	84	80,0

Source : Enquête sur terrain N=105.

Parmi les causes qui sont à la base de la mobilité des élèves, les résultats révèlent la distance entre l'école et le lieu d'habitation familiale (62,9% contre 37,1%), les difficultés de transport (27,6% ont affirmé contre 72,4%), mutation des parents (21,9% contre 78,1%), déménagement des parents (61,9% contre 38,1%), renvoi de l'école ou indiscipline scolaire (22,9% contre 77,1%), manque des toilette et des pont d'eau (24,8% ont affirmé contre 75,2%), l'échec scolaire en répétition (21,0% ont affirmé contre 79,0%), le harcèlement sexuel des amis (67,7% ont dit oui contre 34,3%), le harcèlement sexuel des professeurs (24,8% ont dit oui contre 75,2%), les professeurs n'enseignement pas bien (23,8% sont d'accord contre 76,2%), les conflits avec les camarades de classe ou de l'école (28,6% sont d'avis contre 71,4%), les conflits avec un ou plusieurs enseignants (72,4% sont d'avis contre 27,6%), les conflits entre les élèves de notre école avec l'école voisine (64,8% sont d'avis contre 35,2%), les choix et décisions parents (60% ont adhéré contre 40%), le renvoi définitif de l'école par mauvaise conduite (23,8% ont adhéré contre 76,2%), les mauvaises conditions d'études (23,8% ont relayé contre 76,2%), injustice des enseignants ou de la direction de l'école (26,7% ont relayé 73,3%),

problème des frais exorbitant (21,9% ont adhéré contre 78,1%), la chasse intempestive des élèves de l'école pour les frais scolaire (28,6% sont d'avis contre 71,4%), la corruption et antivaleurs à tous les niveaux (21,9% ont adhéré contre 78,1%), les difficultés de réussir les études (25,7% sont d'accord contre 74,3%), l'école ne fait pas de bons résultat aux examen d'Etat (21,0% ont accentué contre 79%), le départ des enseignants préférés (62,9% sont d'avis contre 37,1%), le changement des sections ou des options d'études (24,8% ont dit oui contre 75,2%), le pléthore d'élèves dans une même salle de classe (24,8% ont adhéré contre 75,2%), l'effectif des élèves trop faible dans une salle de classe (20% sont d'avis contre 80%).

Question n°9 : Selon vous, que peuvent être les conséquences de changer les écoles à tout moment ?

Tableau 4.9 : Conséquences de changement intempestif des écoles

Conséquences de changement intempestif des écoles	ni	%
Achat et l'usage de faux documents scolaires	37	18,7
Perte des dossiers de l'élève	28	14,2
Echecs scolaires	26	13,1
Corruption et toutes formes d'antivaleurs	25	12,6
Abandon scolaire	23	11,6
Manque à gagner pour l'école	21	10,6
Mauvaise formation des élèves	10	5,0
Injustice des enseignants et de la direction de l'école motive l'élève	10	5,0
Conflits avec les camarades	6	3,0
Violence à l'école par certains élèves	5	2,5
Déception et découragement des parents	4	2,0
Indiscipline et délinquance des élèves	2	1

Source : Enquête sur terrain Inflation N=197.

L'inflation de N signalée. Le tableau renseigne sur les conséquences de la mobilité des élèves du secondaire dans les écoles et qui sont libellées de la manière suivante : l'achat et l'usage de faux documents scolaires (18,7%), la perte des dossiers de l'élève (14,2%), les échecs scolaires (13,1%), la corruption à l'école et toutes formes d'antivaleurs (12,6%), abandon scolaire (11,6%), manque à gagner pour l'école (10,6%), mauvaise formation des élèves et injustice des enseignants et de la direction motive l'élève (5%), Conflits avec les camarades (3%), violence à l'école par certains élèves (2,5%), déception et découragement des parents (2%) et indiscipline et délinquance des élèves (1%).

Question n°10 : Si l'on vous demandait de critiquer les écoles de votre commune, que reprochez-vous à ces écoles ?

Tableau 4.10 : Critiques et reproches de la mobilité des élèves

Critiques et reproches de la mobilité des élèves	ni	%
Absence de la discipline et suivi dans ces écoles	33	27,2
Manque d'encadrement des enfants	12	9,9
Manque des salles de classes appropriées	43	35,5
Manque d'éducation et mauvaises habitudes des élèves encouragées par les écoles	13	10,7
Corruption et manque de conscience professionnelle	11	9
Trop d'impunités dans ces écoles	9	7,4

Source : Enquête sur terrain Inflation de N=121.

Inflation de N signalée. Le tableau (3.10) présente les critiques relatives à la mobilité des élèves dans les écoles privées qui sont prononcées de la manière ci-dessous : manque des salles de classes appropriées (35,5%), absence de la discipline et suivi dans ces écoles (27,2%), Manque d'éducation et mauvaises habitudes des élèves encouragées par les écoles (10,7%), manque d'encadrement des enfants (9,9%), corruption et manque de conscience professionnelle (9%) enfin trop d'impunités dans ces écoles (7,4%).

Question n°11 : Selon vous, que faire pour éviter que les élèves changent à tout moment les écoles ?

Tableau 4.11 : Pistes de solution pour combattre la mobilité des élèves

Pistes de solution pour combattre la mobilité des élèves	ni	%
Exiger le dossier complet de l'élève à l'inscription et inscrire uniquement dans les classes de recrutement	44	12,6
Répondre présent chaque jour dans le lieu de service	36	10,3
Eviter l'école buissonnière	33	9,4
Combattre la corruption et les antivaleurs sous toutes ses formes	29	8,3
Encadrer et suivre quotidiennement les enfants	25	7,1
Respecter les autorités scolaires et le roi de l'école	23	6,5
Payer les frais scolaires des enfants	18	5,1
Etre bien formé pour bien encadrer les élèves	18	5,1
Répondre devant ses responsabilités	17	4,8
Avoir un bon équipement et matériels de laboratoire et didactique	17	4,8
Honnêteté et impartialité des enseignants dans le traitement des dossiers	16	4,5
Disposer de bons enseignants pour répondre à la mission de l'école	15	4,2
Prendre ses notes et faire les devoirs comme il se doit	15	4,2
Fréquenter chaque fois l'école de l'enfant	14	4
Appliquer et faire respecter les textes les règlementaires	11	3,1
Prendre conscience de son avenir en évitant les achats des imprimés de valeur	11	3,1
Eviter le fainéantisme et les mauvaises compagnies scolaires	7	2

Source : Enquête sur terrain Inflation N=349.

Les enquêtés ont proposé quelques pistes de solution, pour éviter le changement intempestif des écoles par les élèves, nous avons solutionné respectivement, exiger le dossier complet de l'élève à l'inscription et inscrire uniquement dans les classes de recrutement (12,6%), répondre présent chaque jour dans le lieu de service (10,3%), d'éviter l'école buissonnière (9,4%), combattre la corruption et les antivaleurs sous

toutes ses formes (8,3%), encadrer et suivre quotidiennement les enfants (7,1%), respecter les autorités scolaires et le ROI de l'école (6,5%), suivi successivement de payer les frais scolaires des enfants et être bien formé pour bien encadrer les élèves (5,1%), répondre devant ses responsabilités parentales et avoir un bon équipement et matériels de laboratoire (4,8%), honnêteté et impartialité des enseignants dans le traitement des dossiers des élèves (4,5%), disposer de bons enseignants pour répondre à la mission de l'école et (4,2%), prendre ses notes et faire les devoirs comme il se doit (4,2%), fréquenter chaque fois l'école de l'enfant et (4%), appliquer et faire respecter les textes et réglementaires et, prendre conscience de son avenir en évitant les achats des imprimés de valeur (3,1%), et enfin éviter les fainéantisme et la mauvaise compagnie scolaire (2%).

4.2 Résultats issus de l'analyse bivariée

Voici les tableaux des coefficients de corrélation et de détermination entre mobilité scolaire et ses déterminants (tableau 4.12).

Tableau 4.12 : Relations entre mobilité scolaire et ses déterminants

Variables	Rho	p-value (sign)	R ²
Distance entre l'école et le lieu d'habitation familiale	,955**	,000	,912025 (91,2%)
Difficulté de transport	,671**	,000	,450241 (45,0%)
Mutation des parents	,497**	,000	,247009 (24,7%)
Déménagement des parents	,438**	,000	,191844 (19,2%)
Renvoi de l'école (indiscipline scolaire)	,414**	,000	,171396 (17,1%)
Manque de toilettes et de ponts d'eau	,528**	,000	,278784 (27,9%)
Echec scolaire en répétition	,735**	,000	,540225 (54,0%)
Harcèlement sexuel des amis	,318**	,000	,101124 (10,1%)
Harcèlement sexuel des professeurs	,655**	,000	,429025 (42,9%)
Violence à l'école par certains élèves	,767**	,000	,588289 (58,8%)
Professeur n'enseignant pas bien	,536**	,000	,287296 (28,7%)
Conflits avec les camarades de classe ou de l'école	,505**	,000	,255025 (25,5%)
Conflits avec un ou plusieurs enseignants	,436**	,000	,190096 (19,0%)
Conflits entre l'élève de notre école avec l'école voisine	,578**	,000	,334084 (33,4%)
Choix et décision de parents	,466**	,000	,217156 (21,7%)
Renvoi définitif de l'école (mauvaise conduite)	,535**	,000	,286225 (28,6%)
Mauvaise condition d'études	,318**	,001	,101124 (10,1%)
Injustice des enseignants ou de la direction e l'école	,523**	,000	,273529 (27,4%)
Problème des frais scolaires exorbitants	,514**	,000	,264196

Eugène Djobo Ondelemonyi, Corneille Luboya Tshiunza
 DÉTERMINANTS DE LA MOBILITÉ DES ÉLÈVES ENTRE LES ÉCOLES SECONDAIRES
 PRIVÉES DE LA SOUS-PROVINCE ÉDUCATIONNELLE DE SELEMBAO II À KINSHASA

			(26,4%)
Chasse intempestive des élèves de l'école pour les frais scolaires	,481**	,000	,231361 (23,1%)
Corruption et antivaleurs à tous les niveaux	,634**	,000	,401956 (40,2%)
Difficultés de réussir les études	,379**	,000	,143641 (14,4%)
Ecole ne fait pas de bons résultats aux examens d'Etat (100%)	,356**	,000	,126736 (12,7%)
Départ des enseignants préférés	,454**	,000	,206116 (20,6%)
Changement des sections ou des options d'études	,563**	,000	,316969 (31,7%)
Beaucoup d'élèves dans une même salle de classe	,421**	,000	,177241 (17,7%)
Effectif d'élèves trop faible dans salle de classe (2 ou 3 élèves)	,359**	,000	,128881 (12,9%)

Source : Calculs des auteurs avec SPSS.

Les résultats de ce tableau montrent que les causes des changements d'écoles ont statistiquement des corrélations significatives avec la mobilité des élèves. cependant, distance entre l'école et le lieu d'habitation familiale ($r=0,955^{**}$; $p=0,000$) ; difficulté de transport ($r=0,671^{**}$; $p=0,000$) ; mutation des parents ($r=0,497^{**}$; $p=0,000$) ; déménagement des parents ($r=0,438^{**}$; $p=0,000$) ; renvoi de l'école (indiscipline scolaire) ($r=0,414^{**}$; $p=0,000$) ; Manque de toilettes et de ponts d'eau ($r=0,528^{**}$; $p=0,000$) ; échec scolaire en répétition ($r=0,735^{**}$; $p=0,000$) ; Harcèlement sexuel des amis ($r=0,318^{**}$; $p=0,000$) ; harcèlement sexuel des professeurs ($r=0,655^{**}$; $p=0,000$) ; violence à l'école par certains ($r=0,767^{**}$; $p=0,000$) ; Professeurs n'enseignent pas bien ($r=0,536^{**}$; $p=0,000$) ; conflits avec les camarades de classe ou de l'école ($r=0,505^{**}$; $p=0,000$) ; conflits avec un ou plusieurs enseignants ($r=0,436^{**}$; $p=0,000$) ; conflits entre les élèves de notre école avec l'école voisine ($r=0,578^{**}$; $p=0,000$) ; choix et décision des parents ($r=0,466^{**}$; $p=0,000$) ; renvoi définitif de l'école (mauvaise conduite) ($r=0,535^{**}$; $p=0,000$) ; mauvaises conditions d'études ($r=0,318^{**}$; $p=0,001$) ; injustice des enseignants ou de la direction de l'école ($r=0,523^{**}$; $p=0,000$) ; problème des frais scolaires exorbitants ($r=0,514^{**}$; $p=0,000$) ; chasse intempestive des élèves de l'école pour les frais scolaires ($r=0,481^{**}$; $p=0,000$) ; corruption et antivaleurs à tous les niveaux ($r=0,634^{**}$; $p=0,000$) ; école ne fait pas de bons résultats aux examens d'Etat (100%) ($r=0,379^{**}$; $p=0,000$) ; départ des enseignants préférés ($r=0,356^{**}$; $p=0,000$) ; Changement des sections ou des options d'études ($r=0,454^{**}$; $p=0,000$) ; beaucoup d'élèves dans une même salle de classe ($r=0,563^{**}$; $p=0,000$) ; effectif d'élèves trop faible dans une salle de classe (2 ou 3 élèves) ($r=0,421^{**}$; $p=0,000$) ont des relations significatives et positives avec la mobilité scolaire.

Donc, la mobilité scolaire est déterminée par la distance entre l'école et le lieu d'habitation familiale à 91,2% ; la difficulté de transport à 45,0% ; la mutation des parents à 24,7% ; le déménagement des parents à 19,2% ; le renvoi de l'école (indiscipline scolaire) à 17,1% ; le manque de toilettes et de ponts d'eau à 27,9% ; l'échec scolaire en répétition à 54,0% ; le harcèlement sexuel des amis à 10,1% ; le harcèlement sexuel des professeurs à 42,9% ; la violence à l'école par certains élèves à 58,8% ; le

professeur n'enseignant pas bien à 28,7% ; les conflits avec les camarades de classe ou de l'école à 25,5% ; conflits avec un ou plusieurs enseignants à 19,0% ; les conflits entre l'élève de notre école avec l'école voisine à 33,4% ; le choix et décision de parents à 21,7% ; le renvoi définitif de l'école (mauvaise conduite) à 28,6% ; la mauvaise conditions d'études à 10,1% ; l'injustice des enseignants ou de la direction e l'école à 27,4% ; le problème des frais scolaires exorbitants à 26,4% ; la chasse intempestive des élèves de l'école pour les frais scolaires à 23,1% ; la corruption et antivaleurs à tous les niveaux à 40,2% ; les difficultés de réussir les études à 14,4% ; l'école ne fait pas de bons résultats aux examens d'Etat (100%) à 12,7% ; le départ des enseignants préfères à 20,6% ; le changement des sections ou des options d'études à 31,7% ; beaucoup d'élèves dans une même salle de classe à 17,7% et l'effectif d'élèves trop faible dans salle de classe (2 ou 3 élèves) à 12,9%.

5. Discussion

Plusieurs études ont traité la mobilité des élèves dans des institutions scolaires privées ou publiques (Dauphin & Verhoeven, 2002 ; OCDE, 2008 et Weisz, 2011 ; Agbenyiba, 2015 ; Ndayizeye, 2018 et Kalonji, 2019). Cependant, rares sont les études qui analysent l'ampleur de la mobilité, identifient clairement ses déterminants, ses conséquences et proposent des pistes de solution.

L'enquête sur terrain a permis de dégager les résultats qu'il importe de discuter à la lumière de la revue de la littérature, des objectifs et des thématiques véhiculées par les hypothèses suivantes :

5.1 Facteurs explicatifs de la mobilité des élèves

L'étude explique les facteurs déterminants la mobilité des élèves.

Les résultats ont identifié plusieurs facteurs déterminants la mobilité des élèves dans les écoles. Parmi ces facteurs, les plus dominants sont notamment : les conflits scolaires, les choix et décision de parents, les conflits avec les enseignants, le déménagement des parents, la distance entre l'école et le lieu d'habitation familiale, le harcèlement sexuel et le problème des frais scolaires exorbitants.

L'étude de Dauphin et Verhoeven (2002) semble être identique en montrant que face à la liberté du choix scolaire plusieurs raisons sont aux yeux des parents et cela a une répercussion sur la suite du cursus des enfants. Un mauvais choix provoque un départ anticipé au cours de la scolarité. Parmi ces choix on note : la circulation informelle des informations entre les pairs, l'influence de la réputation et de la rumeur, les infrastructures scolaires et les offres de services, le projet d'établissement. L'étude a également identifié les différentes formes de mobilité scolaire à savoir : (i) la mobilité liée à des stratégies actives de parents soucieux de faire correspondre au plus près le type d'établissement à leurs attentes en termes de projets éducatifs, (ii) la mobilité comme réponse à un problème scolaire, (iii) la mobilité subie, (iv) la mobilité scolaire liée à la précarisation sociale des familles et (v) la mobilité liées à des phénomènes sociétaux plus larges. Dauphin et Verhoeven (2002) ont aussi signalé que dans le quasi-

marché scolaire, les établissements disposent de ressources différentes, sur lesquelles ils peuvent ou non jouer pour consolider leur position telles que : la taille des établissements (les établissements de grande taille, les établissements de petite taille, et les établissements de taille moyenne), la relation école-famille garantie au mieux à "stabiliser" la population scolaire.

Les résultats de l'étude corroborent avec ceux de Weisz (2011) qui ont révélé que la situation dramatique d'errance des élèves vécue est liée notamment dans le domaine du logement et de la santé et les fragilités au plan psychologique inhérentes aux situations précaires subies.

L'étude offre les mêmes résultats que ceux de Biemba (2020) qui identifie entre autres comme facteurs les plus récurrents : la mauvaise qualité des enseignants et/ou des enseignements et le renvoi des élèves, le choix et décisions des parents, l'injustice des enseignants et/ou de la direction et le problème des frais scolaires excessifs, l'indiscipline à l'école et la mutation des parents.

Les études de Kalonji (2019) et Tshiswaka (2018), piochent dans le même sens en signalant comme déterminant de la mobilité le niveau de réussite académique, les ressources financières et les opportunités d'enseignement sont des facteurs clés qui influencent la mobilité scolaire des élèves en RDC. L'étude de Ndayizeye (2018), bonifie dans le même sens en mettant l'accent sur les facteurs tels que les performances académiques, les résultats des tests standardisés et les caractéristiques socio-économiques des élèves.

Les résultats du tableau 4.8 confirment la première hypothèse.

5.2 Ampleur de la mobilité des élèves

L'étude a voulu analyser l'ampleur de la mobilité des élèves dans la sous-province éducationnelle de Selembao 2 à Kinshasa. Les résultats montrent que la majorité des élèves a déjà changé des écoles dans leurs parcours scolaires. L'élève le plus mobile à changer cinq écoles et le moins mobile une école. En moyenne, les élèves changent trois écoles dans un cycle de 4 ans au cours du cycle secondaire. Les nouveaux élèves sollicitent les inscriptions dans les classes terminales sans documents (bulletin et dossier). Cette situation fut constatée par le circulaire EDN/800/10/24/403/77 du 10 juin 1997 portant instructions scolaires et faux bulletins. Il a été enregistré dans presque toutes les directions, des cas scandaleux voire anti-pédagogiques de dépassement des effectifs maxima allant de 50 à 100 par classe en primaire et de 35 à 80 en secondaire. Preuve suffisante d'un mépris ou d'une méconnaissance de la circulaire n°EDN/SP/753/2/2491 du 22/08/1969. D'autre part, le rapport d'inspection a également enregistré des cas navrants, ahurissants des fausses pièces scolaires. Ce qui constitue une preuve manifeste d'une inconscience, d'une insouciance et d'un esprit de lucre chez certains responsables chefs d'établissements.

Par ailleurs, les élèves changent plus de classes en 3ème et 4ème des humanités (anciennes 5 et 6 années du cycle secondaire du système éducatif de la RDC). Les résultats de l'étude sont similaires, ceux de Biemba (2022) et a conclu que la majorité des élèves a eu à changer des écoles au cours de leurs parcours scolaires dans un

échantillon de 54 élèves à la seule différence où elle révèle que les élèves changent plus de classes en 3^{ème} et 4^{ème} des humanités.

Les résultats des tableaux 4.5a et 4.5b confirment la deuxième hypothèse.

5.3 Conséquences de la mobilité des élèves

L'un des objectifs dont l'étude s'était fixée est d'identifier les conséquences de la mobilité des élèves dans les écoles. Après traitement des données, les résultats ont révélé que les conséquences de la mobilité scolaire sont multiples, mais les plus accentuées sont : l'achat et l'usage de faux documents scolaires, la perte des dossiers des élèves, les échecs scolaires, l'abandon scolaire, la corruption, le manque à gagner pour l'école. Ces résultats sont non loin de ceux d'OCDE (2008) de Dauphin & Verhoeven, (2002) et de Biemba, (2022) lorsqu'ils soulèvent comme conséquences de la mobilité, l'échec scolaire des élèves, les mauvaises performances des élèves, le clientélisme et la corruption à l'école.

Les résultats de Mwanga (2017), semblent être identiques en soulevant que la majorité des élèves qui a changé d'écoles et a connu une détérioration de leurs performances académiques. Par ailleurs, il a été révélé par le même auteur que le grand nombre d'élèves ayant changé d'école a connu une amélioration de leurs performances académiques et a atteint un niveau de réussite scolaire supérieur à celui de l'école d'origine. Ce dernier cas se justifie pour la mobilité provoquée par le motif de la recherche de la qualité de l'éducation par les parents.

L'étude offre les mêmes résultats que ceux d'Agbenyiba (2015), qui révèle que la mobilité des élèves a un impact négatif sur le parcours scolaire et sur la réussite académique.

Les résultats révélateurs du tableau 4.9 confirment la troisième hypothèse.

5.4 Pistes de solution face à la mobilité des élèves

L'un des objectifs de l'étude était de proposer quelques pistes de solution pour objectiver la mobilité des élèves. L'étude a enregistré plusieurs pistes de solution pour objectiver ou minimiser la mobilité des élèves dans les écoles qui sont de quatre ordres. Pour les parents d'élèves (encadrer et suivre quotidiennement les enfants, payer les frais scolaires des enfants et répondre devant ses responsabilités parentales) ; Pour les enseignants (répondre régulièrement dans le lieu de service, traiter impartialement les élèves et bien encadrer les élèves) ; pour l'école (exiger le dossier complet de l'élève à l'inscription et inscrire uniquement dans les classes de recrutement, combattre la corruption et les antivaleurs sous toutes ses formes, avoir un bon équipement et matériel didactique et de laboratoire et disposer de bons enseignants pour répondre à la mission de l'école) et enfin, pour les élèves (éviter l'école buissonnière, prendre conscience de son avenir en évitant les achats des imprimés de valeur et respecter les autorités scolaires et le ROI de l'école).

Ces résultats convergent avec ceux obtenus par OCDE (2008) dans son rapport qui décrit quelques exemples de pratiques novatrices qui visent à améliorer l'école sur un plan systémique en encourageant et en préparant les dirigeants à agir au-delà du

périmètre de leur établissement pour le bénéfice du système dans son ensemble. Parmi lesquelles, la viabilité est l'un des éléments le plus crucial. Le rapport conclut que la direction systémique doit relever de l'initiative des chefs d'établissement eux-mêmes et des organismes qui travaillent avec eux. L'étude de Biemba (2022) épluche les solutions pour éviter des changements des écoles par les élèves. Parmi lesquelles améliorer la qualité des enseignements, revoir le taux (montant) des frais scolaires à la baisse, réaliser de bons résultats aux examens d'Etat, garantir la discipline à l'école via le règlement intérieur de l'école. Tshiswaka (2018) propose les bourses scolaires et les programmes de formation adaptés pour les élèves et pour les enseignants.

Les résultats révélateurs des tableaux 4.11a, 4.11b, 4.11c et 4.11d confirment *urbi orbi* la quatrième et la dernière hypothèse.

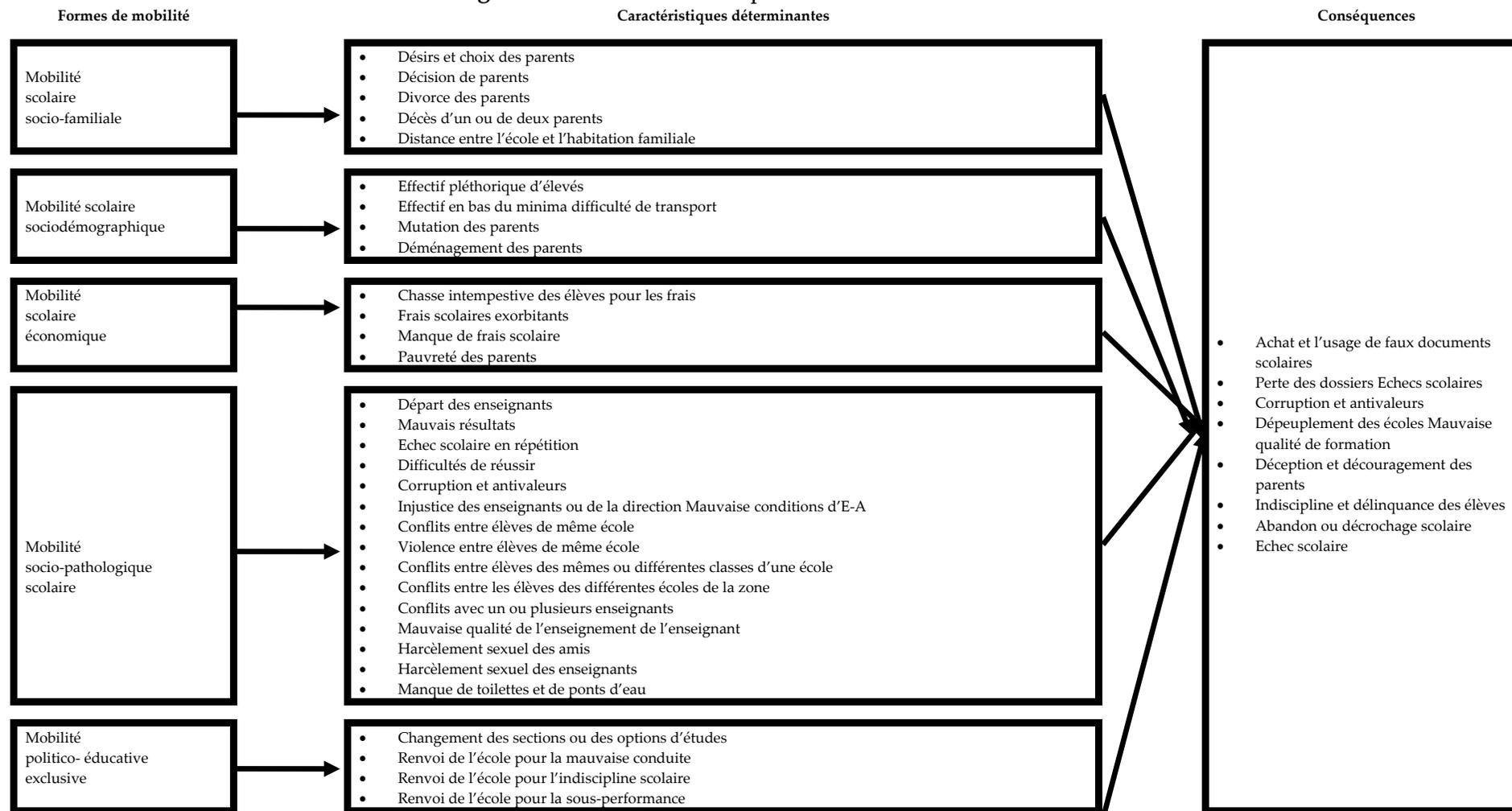
6. Conclusion et recommandations

L'étude a constaté le changement intempestif des élèves entre les établissements scolaires. La Sous-province éducationnelle de Selembao 2 dans la ville de Kinshasa a été ciblée comme champ d'expérience de ce phénomène éducatif. L'approche qualitative choisie s'est avérée adapter car elle a produit des explications de la mobilité scolaire vécue par échantillon non probabiliste du type occasionnel de plus de 100 élèves de six écoles. Dans cette approche s'aligne la méthode d'enquête soutenue par les techniques de questionnaire, de documentation, d'analyse statistique et d'analyse de contenu pour la collecte et l'analyse des données.

Les résultats ont expliqué l'ampleur de la mobilité des élèves entre les établissements, ses déterminants, conséquences et pistes de solution. L'ampleur de la mobilité scolaire est mesurée à travers les fréquences des mouvements intempestifs des élèves entre les établissements scolaires. Les élèves finalistes ont déjà changé des écoles et ont vu les nouveaux élèves venir s'inscrire dans les écoles durant leurs parcours scolaires. En moyenne, ils ont changé trois écoles dans un cycle de six ans d'études. Ces mobilités sont plus fréquentes dans les classes terminales de premier et second cycles du niveau secondaire du système éducatif. L'élève le plus mobile à changer cinq établissements scolaires et le moins mobile un seul. Il s'agit du phénomène « dossier scolaire multicolore », avec un nombre élevé des bulletins que les années d'études du cycle considéré. Parfois, les élèves font deux ou trois mouvements entre les trois établissements dans une seule année scolaire.

La mobilité est expliquée par divers facteurs qui permettent d'ajouter les sortes de mobilité scolaire dans la classification existante de l'UNESCO (2000). Il s'agit des plusieurs formes de mobilité vécue dans les établissements scolaires de la sous-province éducationnelle de Selembao 2 à Kinshasa. Ces formes ou variantes empiriques de la mobilité scolaire ont plusieurs caractéristiques et produisent des conséquences négatives dans la scolarisation réussie des élèves (figure 6.1).

Figure 6.1 : Théorisation du phénomène « mobilité scolaire »



Par ailleurs, l'ampleur de ces formes-facteurs ou déterminants de mobilité scolaire peut être évitée ou réduite par l'engagement et l'implication des acteurs scolaires internes et externes dans le respect et l'application du cadre légal d'admission des élèves mais aussi dans les mesures et stratégies de lutte contre les déterminants de mobilité scolaire identifiés par l'étude. L'évaluation de l'applicabilité et l'efficacité de chacune de ces pistes de solution ouvre les perspectives des études ultérieures sur la mobilité scolaire. Bien que la nature, la taille de l'échantillon et le contexte de champs d'étude empêchent toute tentative de généralisation de l'ampleur, déterminants et conséquences de ce phénomène éducatif de mobilité scolaire, l'étude recommande:

6.1 Aux autorités de l'EPST de (d'):

- Revoir la politique scolaire exclusive en prônant l'intégration et l'inclusion scolaire ;
- Redynamiser le Service National d'Identification des Elèves (SERNIE) qui est quasiment inactif ;
- Vulgariser les instructions officielles sur les inscriptions des élèves qui semblent être ignorées par le grand public et les établissements scolaires ;
- Combattre l'impunité et les antivaleurs sous toutes ses formes.

6.2 Aux chefs d'établissements de (d'):

- Respecter et faire respecter les instructions officielles sur les inscriptions des élèves malgré la léthargie de l'Etat ;
- Exiger aux élèves d'être munis d'une fiche de mouvement de SERNIE à la demande d'inscription accompagné de tous les documents scolaires durant l'inscription;
- Inscrire uniquement dans les classes de recrutement,
- Combattre la corruption et les antivaleurs sous toutes ses formes ;
- Avoir un bon équipement et matériel didactique et de laboratoire et
- Disposer de bons enseignants pour répondre à la mission de l'école ;
- Ne pas inscrire les élèves dans des classes montantes sauf le cas de justification valable et prouvée ;
- Appliquer une bonne politique pour que les élèves et les enseignants ne dégoutent pas l'école.

6.3 Aux élèves de (d') :

- Eviter des changements intempestifs des établissements scolaires sans motif valable ;
- Prendre conscience de son avenir en évitant les achats des imprimés de valeur et
- Respecter les autorités scolaires et le ROI de l'école).

6.4 Aux parents d'élèves de (d'):

- Ne pas sacrifier l'avenir de l'enfant par l'achat des documents de valeurs aux écoles ;
- Encadrer et suivre quotidiennement les enfants ;
- Payer les frais scolaires des enfants ;
- Collaborer avec l'école en répondant à leurs responsabilités parentales.

Déclaration de conflit d'intérêts

Les auteurs n'ont reçu aucun financement et n'ont aucun conflit d'intérêt. Les arguments sont des réflexions libres des auteurs.

À propos de l'auteur(s)

Eugène Djobo Ondelemonyi est respectivement gradué et licencié en Gestion et Administration des Institutions Scolaires et de Formation (GAISF) de l'Université Pédagogique Nationale (UPN). Il a un DEA en GAISF, spécialité management et leadership de l'éducation de l'UPN. Il enseigne à l'UPN dans la chaire de l'économie, le management, le leadership, la gouvernance, la planification de l'éducation, le marketing, l'entrepreneuriat. Il est l'auteur de plusieurs publications scientifiques.

Luboya Tshiunza Corneille est respectivement gradué, licencié et DEA en Gestion et Administration des Institutions Scolaires et de Formation de l'Université Pédagogique Nationale. Il est Ph.D en économie et management de l'éducation de Central China Normal University. Il est Professeur à l'Université Pédagogique Nationale à Kinshasa et dans d'autres universités et instituts supérieurs de la République Démocratique du Congo. Il fait des recherches et enseigne l'économie, le management, le leadership, la gouvernance, la planification de l'éducation, le marketing, l'entrepreneuriat. Luboya a dans son actif plusieurs ouvrages et articles scientifiques.

Références

- Agbenyiba, K. (2015). *La mobilité des élèves dans les établissements du Bénin*, Cotonou : Editions du savoir.
- Ahmed, S. (1995). *Lexique économique*, Paris : éd. Dalloz.
- Biemba, S.D. (2021-2022). *Mobilité des élèves entre les écoles secondaires privées de la sous-province éducationnelle de Bumbu*, mémoire, Kinshasa : UPN-GAISF/S.
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction : critiques sociales du jugement*, Paris : Editions de l'Organisation
- Broccolichi S. et Van Zanten A. (2000). *School competition and pupil flight in the Bruxelles* : Liège : Université de Liege.
- Bumba, J-P. (2015). *Education et développement en Afrique : cas de la République Démocratique du Congo*, Lubumbashi : UNILU.
- Christenson, S.L., Rounds, T. et Franklin, M.J. (1992). Home-school collaboration: Effects, issues and opportunities, dans *Home-School Collaboration: Enhancing*

- Children's Academic and Social Competence, S.L. Christenson et J.C. Conoley (dir.). Maryland: *The National Association of School Psychologists*, p. 19-52.
- Dauber, S.L. et J.L. Epstein (1993). Parents' attitudes and practices of involvement in inner-city elementary and middle schools, dans *Families and Schools in a Pluralistic Society*, N. Chavkin (dir.). Albany, NY: Suny Press, 1993, p. 53-71.
- Dauphin, N. (2002). *La mobilité scolaire au cœur des transformations du système*, Paris : Métailié.
- Derouet, J.-L. (1992). *Ecole et Justice : de l'égalité des chances aux compromis locaux*. Bruxelles : Louvain-la-Neuve.
- Djobo, E (2011-2012). Analyse de disparité de rendement scolaire entre quelques réseaux enseignement secondaire de Limete, Mémoire de licence, inédit, Kinshasa : UPN-FPSE-GAS.
- Dubet, F. et Martuccelli, D. (1996). *A l'école : sociologie de l'expérience scolaire*, Paris : Seuil.
- Epstein, J. (1992). *School and Family Partnerships*, dans *Encyclopedia of Educational Research*, M. Alkin (dir.). New York : MacMillan, 1992, p. 1139-1151.
- Fuku, F. (2016). *Gestion de ressources humaines*, Kinshasa : UPN, PFSE-GAS.
- Goff, J-P. (2000). *La société des individus*, Paris : Editions du seuil.
- Kadiata, J. (2019). *Le système éducatif congolais face aux défis contemporains*, Kinshasa : Editions Kintu.
- Kalonji, C. (2019). *La mobilité scolaire en République Démocratique Du Congo : analyse des facteurs des politiques publiques*, Kinshasa : Editions du fleuve.
- Kambale, L. (2012). *La pédagogie au cœur de l'éducation congolaise*, Kinshasa : Editions universitaires du Congo.
- Kanku, J-M. (2012). *L'école congolaise face aux défis du XXIe siècle*, Kinshasa : Editions du fleuve.
- Kanyinda, J. (2018). *La dynamique des écoles privées en République Démocratique du Congo*, Kinshasa : Editions Kintu.
- Larousse (2000). *Dictionnaire petit Larousse 20eme Siècle*, Paris : Le Larousse.
- Luboya, T.A-C. (2019). *Essentiel sur le management et le leadership des organisations*, Kinshasa : Ted-williams.
- Luboya, T.A-C. (2021). *Gestion des ressources d'une école. Mélange des approches légale, théorique et pratique pour améliorer la qualité de l'enseignement-apprentissage*, Paris : Edilivre.
- Mbuyi, C. (2017). *Education décentralisée en République Démocratique du Congo*, Lubumbashi : Presses Universitaires de Lubumbashi.
- Mbuyi, M-T. (2010). *L'éducation en République Démocratique du Congo : enjeux et perspectives*, Kinshasa : Editions le Harmattan.
- Montessori, M. (1949). *L'esprit absorbant*, Paris : Editions du seuil.
- Mwamba, M. (2016). *Education et choix des parents en République Démocratique du Congo*, Lubumbashi : Presses Universitaires de Lubumbashi.
- Mwanga, L. (2017). *L'impact de la mobilité scolaire sur les performances académiques des élèves au Congo*, Brazzaville : Presses universitaires de Brazzaville.

- Ndayizeye, F. (2018). *L'impact de la mobilité scolaire sur les performances académiques des élèves au Burundi*, Bujumbura : Editions du Fleuve.
- Ngoy, E. (2013). *Les écoles privées en République Démocratique du Congo : enjeux et perspectives*, Kinshasa : Editions Universitaires du Congo.
- Piaget, J. (1947). *La psychologie de l'intelligence*, Paris : Armand collin.
- Reumaux, F., (1993). *Fumées sans feu*, Actes du colloque de Liège sur la rumeur,
- Rousseau, J-J. (1762). *Emile de l'éducation*, Genève : Marc-Michel Rey.
- Tshiswaka, F. (2018). *La mobilité scolaire en République Démocratique du Congo : analyse déterminants de la mobilité des élèves entre écoles*, Lubumbashi : Presses universitaires du Congo.
- UNESCO, (2008), *Conférence internationale de l'éducation*, 48e session, Genève : UNESCO.
- Vygosky, L. (1934). *Pensée et langage*, Paris : La dispute.
- Yawidi, M., J-P, et Luboya, T.C., (2019). *Marketing scolaire, défis de l'école en RDC*, Bruxelles : Ed. Mabiki.

Creative Commons licensing terms

Author(s) will retain the copyright of their published articles agreeing that a Creative Commons Attribution 4.0 International License (CC BY 4.0) terms will be applied to their work. Under the terms of this license, no permission is required from the author(s) or publisher for members of the community to copy, distribute, transmit or adapt the article content, providing a proper, prominent and unambiguous attribution to the authors in a manner that makes clear that the materials are being reused under permission of a Creative Commons License. Views, opinions and conclusions expressed in this research article are views, opinions and conclusions of the author(s). Open Access Publishing Group and European Journal of Education Studies shall not be responsible or answerable for any loss, damage or liability caused in relation to/arising out of conflicts of interest, copyright violations and inappropriate or inaccurate use of any kind content related or integrated into the research work. All the published works are meeting the Open Access Publishing requirements and can be freely accessed, shared, modified, distributed and used in educational, commercial and non-commercial purposes under a [Creative Commons Attribution 4.0 International License \(CC BY 4.0\)](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).